



THURSDAY, MARCH 8, 1810.

[N 2345]

JEUDI, LE 8 MARS, 1810.



J. H. CRAIG, GOV.

GEORGE THE THIRD, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith: To our well beloved and faithful the Legislative Councils of Our Province of Lower-Canada, and to our beloved and faithful the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly of Our said Province, called and chosen to Our present Provincial Parliament of Our said Province, and to all Our Loving Subjects whom these Presents may concern, Greeting: Whereas we have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of Our said Province of Lower-Canada, to dissolve this present Provincial Parliament of Our said Province, which now stands prorogued to Monday the Twenty-sixth day of March instant. We do hereby publish this Our Royal Proclamation, and do hereby dissolve the said Provincial Parliament accordingly, and the Legislative Councils, and the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly, are discharged from their meeting and attendance on Monday the Twenty-sixth day of March instant. And We being desirous and resolved, as soon as may be, to meet Our People of Our said Province, and to have their advice in Provincial Parliament, do hereby make known Our Royal Will and Pleasure, to call a new Provincial Parliament, and do hereby further declare, that with the advice of Our said Executive Council, We have this day given Orders for issuing Our Writs in due form for calling a new Provincial Parliament in Our said Province, which Writs are to bear Test on Monday the Twelfth day of this present month of March, and to be returnable on SATURDAY the TWENTY-FIRST day of APRIL next, for every place except the County of Gaspé, and for the County of Gaspé, on FRIDAY the FIFTEENTH day of JUNE next. In Testimony whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed. Witness Our Right Trusty and well beloved Sir JAMES HENRY CRAIG, K. B. Our Captain General and Governor in Chief, in and over Our said Province of Lower-Canada, &c. &c. &c. at Our Castle of Saint Lewis, in Our City of Québec, in Our said Province, the First of March, in the Year of Our Lord one thousand eight hundred and ten, and in the Fiftieth year of Our reign.

HERMAN W. RYLAND, C. C. Ch.

J. H. C.

DEPUTY COMMISSARY GENERAL'S OFFICE,
QUÉBEC, 9TH FEBRUARY, 1810.**WANTED** for the supply of His Majesty's
Forces in Lower Canada, Nova Scotia, New Brunswick, &c.**FIFTEEN THOUSAND AND SIXTY-TWO BARRELS**
FINE FLOUR.**SIXTEEN THOUSAND AND ONE HUNDRED SIXTEEN**
MINOTS BEST BOILING PEASE.To be delivered at the following places, in the quantities,
and at the periods below specified—

AT THE KING'S STORES AT MONTREAL.

On or before the 1st June, 2,200 Flour Barrels, 2,700 Pease Minots.

ON THE KING'S WHARF AT QUÉBEC.

On or before the 1st June, 3,000 4,300

Ditto 15th June, 3,800 5,000

Ditto 1st July, 4,000 4,216

Ditto 1st August, 2,052

Total 15,062 Bbls. Flr. 16,216 M. Pe.

The Flour to be packed in good and sufficient Casks, containing 156 lbs. net each, branded with the initials of the furnishers, and the letter W. underneath, subject to inspection—warranted to keep good and sound for twelve months after the day of delivery. Any of the Flour found defective within the period above specified, to be replaced by the furnisher with an equal quantity of good and sound Flour.

The Contractors may be accommodated with an advance, in specie, of one third of the amount contracted for, on good and approved security, the remainder to be paid for in cash or Bills of Exchange at thirty days sight at par, at the option of Government.

Sealed PROPOSALS, endorsed "Flour" or "Pease" or both articles, will be received at this Office, on SATURDAY, the SEVENTEENTH MARCH next, for the whole or part of the above supplies, in quantities not less than 300 barrels Flour or 200 minots Pease.

JAMES GREEN,
Actg. Dep. Com. Gen.

ADVERTISEMENT—The Subscriber begs leave to return his grateful thanks to his Friends and the Public for the liberal encouragement he has received for a number of years in his Commercial Transactions, and hopes that the same support may be extended towards his son NICHOLAS BOUCHER, in whose favour he has resigned his Stock in Trade by a Notarial Deed passed by Augustin Dionne the 28th August 1809, and has had no interest whatever in the business carried on by his son from that period.

FRANCIS BOUCHER.

River Ouelle, 15th February, 1810.

ADVERTISEMENT.

TO BE LET for One or more Years, from the first of May next, the EMBLEMMENTS belonging to the Subscriber, situated at the Canoterie, in the Lower Town of Québec, consisting of an extensive Wharf on the River St. Charles, joining on one side to that of Mr. John Macnider, and on the other side to that of Mr. Thos. Wilson; also, an excellent two story stone House, Hangard and Stables on the Lot adjoining to the Wharf. The whole in good order. Those who wish to lease the whole, or part, may apply to the Subscriber on the premises, every day between Nine and Twelve o'clock.

ANTHONY VANFELSON.

Québec, 28th Feb. 1810.

TO LET, and Possession given the First of May next, a large and convenient House, (agreeably situated on the Ste. Foy Road) three miles from town, with a Barn, Stables, Remise, &c. In the Cellar is a Well of excellent Water, and another in the Barn; the Garden, and as many acres of Land as may be required will be let with it.—For particulars enquire of ARCHD. CAMPBELL, No. 23, Champlain Street.—Québec, 1st March, 1810.

TO LET,

AND Possession given the First of May next, a STONE HOUSE, agreeably situated at the village of BEAUPORT, with a Garden, Barn, Stables &c. Apply to J. ANT. BOUFFILLIER, Rue du Palais. Québec, 1st March, 1810.

TO BE LET, and possession given 1st May next, that large HOUSE, joining Mrs. Lynd's Field, at St. Vallier's Suburbs, now occupied by Mrs. M'Donnell, with a large Garden, Stable, &c. &c.—Enquire of JOSIAS WURTELE. Québec, 6th February, 1810.

THE Subscribers testamentary Executors of the late JEAN BAPTISTE BEAUDET, in his life time, Inkeeper at Three Rivers, request all persons to whom the late Jean Baptiste Baudet is indebted, to transmit to them or to Mr. Renvoyé Notary at Three Rivers, their claims, that they may be discharged immediately; and all those who are indebted to the said Succession either by Accounts, Notes, Bonds or otherwise, are hereby required to pay without delay, in order to avoid further expenses and trouble.

PIERRE AUBRY,
JOSEPH GODFREY DE NORMANVILLE,

Three Rivers 27th Feb 1810. Testamentary Executors.

MASSACHUSETTS LEGISLATURE.**REPORT, &c.**

The Committee of both Houses, appointed to consider and report on the expediency of expressing the sense of the Legislature on the present Alarming State of our Foreign relations, and on the causes which have produced it; and whether any, and if any, what measures may be adopted to prevent the evils of impending War—have attended to the duties of their appointment, and find on examination:

That by the Message of the President of the United States to Congress, at the opening of the present session, and the documents therewith transmitted, it appears that a Minister deputed by the government of Great Britain, to this Country, with full powers to negotiate and conclude an accommodation of all controversies subsisting between the two nations, after being accredited and having entered upon the object of his mission was suddenly informed by the American Minister, that no further communication would be received from him in consequence of an alleged offence in the language used in some part of his correspondence.—This event, viewed in connection with the resolutions of Congress, and the resentment discovered and measures proposed by the friends of the administration, have materially changed the posture of our relations with Great Britain, since the last meeting of this Legislature, and in lieu of the prospect of peace and amity, which we then hailed as so auspicious to our national prosperity, we discern a policy, whose tendency is to produce an open rupture with that nation. A war with Great Britain, in the present state of Europe, and under the existing circumstances of our country, would be, in the estimation of your Committee, the greatest calamity that could befall the United States, short of the loss of their liberties and independence, and would, in its consequence, endanger these blessings. A conviction of this truth would justify any member of the confederacy, by whom it should be felt, in the expression of its disapprobation and its fears, even if no measures were adopted by other States, calculated to support the administration in its hostile attitude. But as several of the State Legislatures, partraking of the sensibility of the national Executive, have approved of the rejection of the British Minister, in a tone which may be deemed to disclose a spirit ripe for open hostility with his nation, it is in our opinion the duty of this Legislature to attempt to allay these hostile propensities, and if possible, to prevent a ruinous and unnecessary war, by such an exposition of their sentiments upon the present crisis as may demonstrate the extreme reluctance, with which the people of this Commonwealth would find themselves compelled to engage in such a war.

Aware of the danger and inconvenience of collisions between the measures of the national and state governments, and persuaded that harmony and mutual confidence constitute the basis of the power of confederated states, your committee have examined the documents accompanying the Presidential message, with a sincere disposition to discover a sufficient justification for the rupture of a negotiation so deeply affecting the interests of the nation. The cause alleged is, that the British minister in his correspondence, persisted in using terms which implied that the American government had knowledge of the fact, that Mr. Erskine had not authority to conclude the arrangement made by him in behalf of his government, after such knowledge had been explicitly disavowed by the American executive. It is not pretended that this is expressly asserted by the British minister to be a fact.—Your committee are unable to discern either the assertion or the insinuation of this fact; nor can they perceive in any part of the correspondence of the British minister, expressions of disrespect or distrust towards the government; much less the offensive imputation of falsehood.—They profess not to determine whether the style of the American secretary, or that of the British minister was most conciliatory and conformable to diplomatic usage. But they are utterly at a loss to discover open or covert insult, or any insinuations, which according to the arbitrary rules of honour would justify the abrupt termination of a conference between high minded individuals, desirous of amicably adjusting a private controversy.

This conclusion, resulting from a careful examination of the public documents, becomes irresistible in the minds of your Committee, from the consideration that the imputed offence, not only is not specified with precision by the American secretary, but is, among the advocates of administration, both in and out of Congress, assigned to different letters; to different expressions in the same letter, and to the entire correspondence on the part of the British minister, agreeably to their own discordant constructions, and to the glosses and comments suggested by their various imaginations and modes of reasoning. If, however, the British minister had, either through accident or design, permitted himself to use equivocal expressions which in ordinary times might justify this repulse by a proud monarch—prepared for open hostilities, and glad of a pretext for war and conquest; yet at this era of political convulsion, when the tempest of war has swept every Republic but ours from its base; and when questions of diplomatic ceremonial and usage, even at the most jealous courts, are forgotten amid the more weighty questions of national safety and existence—It is not conceived that the national honor of our remote and pacific Republic would for the use of such doubtful words, without even demanding an explanation,

require the dismissal of an Ambassador of peace from one of the belligerent powers, especially when the policy of the administration had dictated so long and patient a forbearance under gross and continued outrages from the other.

This act of the Government, so inauspicious to the future peace of the Country, assumes a more alarming aspect when viewed in connection with preceding circumstances and transactions. The failure, on points doubtful or unimportant, of the mission of Mr. Rose, who was specially empowered to make honorable reparation for the unauthorized aggression of an individual the ungracious terms in which the satisfaction, subsequently offered by Mr. Erskine, was accepted, naturally tend to excite fears in regard to the ultimate views of the administration, and to discourage all further attempts at amicable negotiation. Nor are our anxieties on this subject diminished by a consideration of the temper and conduct of the government in relation to the other belligerent. Of the character of the correspondence with France by our resident minister, or the nature of our negotiations with that power, we can form but an imperfect opinion, in consequence of the mutilated state in which it has been presented for public inspection, but from such small portions of it as have been published or revealed, from the insolent and dictatorial letters of the French minister published in the face of all Europe, and the indifference or patience with which they have been received, and from the approbation expressed by France of our late restrictive measures, we are compelled to fear that neither the honour nor interest of the country have been guarded or maintained with the spirit and dignity becoming an independent nation. The importance of these repulsive measures is increased by the deplorable state of the public Treasury.—From the reports of the Secretary of the Treasury it is apparent, that the net revenue of the United States during the year 1807 was sixteen millions fifty-nine dollars. That during the year 1808, under the first operation of the embargo, the same revenue was only ten millions three hundred thirty-two dollars. That during the year 1809, under the further operation of the same system, it was reduced to six millions and an half dollars; so that the difference of the amount of revenue between the years 1807 and 1809 is nine millions and an half of dollars.—It is also stated in the last report from that department, that the expenses of the government for the last year, exclusive of payments on account of the principal of the public debt, have exceeded the actual receipts into the treasury nearly thirteen hundred thousand dollars, which deficiency has been paid out of the surplus of preceding years.

It is further stated, that the expense of government upon a peace establishment for the year 1811, will be about ten millions of dollars; and eight millions after that year; and that a loan of four millions has already become necessary. In the report of the same department for the year 1806, it was stated that after defraying all the expenses of government, an annual surplus of five and a half millions of dollars would remain. But according to the last statement there will be a deficiency for the present year of four millions, making against the United States an annual difference as before of nine millions and an half. But when with these statements are taken into view, the still progressive diminution and probable annihilation of revenue from commerce in the event of war; and the additional and incalculable expenses, which must be rendered necessary in its prosecution.—Your committee can perceive no means of supplying this miserable deficiency of revenue but from direct taxes. The expedient of great and enormous loans might be a resource for the first exigencies of the war. But a nation entirely deprived of visible and actual revenue could support but a doubtful credit, and the contemplation of a debt constantly augmenting in an unjust and ruinous contest, would disgust the patriot and terrify the contractor. In these circumstances it is but too obvious that the only remaining resources of this government would be either forced contributions or oppressive taxes upon the yeomanry.—While such have been the pernicious effects of the measures of the administration upon ourselves, your committee would willingly spare themselves the humiliating confession, that by the belligerent nations they are regarded as partial and harmless.—So far have they been from disposing France to any relaxation of the imperial decrees, that they have been the subject of praise and approbation with her emperor, whose only dissatisfaction has been manifested at their temporary suspension. By Great Britain they have been regarded with indifference, though in their operation they have secured to her the carriage of our produce and the monopoly of the commerce of the world. Her manufactures have not decreased, nor has her revenue or power been in any visible degree impaired.—While an intercourse with the United States has ever been deemed by that nation of secondary importance in comparison with the great objects for which she is contending, its advantages have never been disregarded or undervalued by her statesmen. It remained for our national councils to reveal the fatal secret, that the commerce of these states was of less importance to her prosperity and greatness, than her own politicians had predicted.—That our country has sustained injuries from the operation of the British orders and from the outrages of her officers, for which it is entitled to satisfaction, is not to be denied. It ought not however to be forgotten that during the entire period of these commercial restrictions, France, with whose consent they were imposed and continued, has seized and sequestered nearly all the American property which has fallen within her grasp, while Britain, against whom alone, they could be expected to operate, has respected our flag, convoyed our ships, and admitted us to a free and lucrative commerce with every part of her dominions.

With this view of an empty treasury and abandoned commerce, it is impossible to overlook the defenceless state of the country, and especially of the entire seaboard of the United States—while the American flag would be driven from the ocean, our seaports

would be at the mercy of the most formidable navy that ever existed, and before our fortifications or armies could be in a situation to sustain the first assaults of the enemy, our cities might be buried in ruins, and our sea-coast exposed to inconceivable distress.

As the miseries of such a war would be incurred without adequate motive, they must be sustained without a possible chance of indemnity. On the ocean Britain is at present invulnerable. It is only upon the side of Canada that the American arms could come into actual collision with her dominions, and if the chances of war, after a profusion of blood and treasure, should enable the United States to add to their territory, already too extensive, this province of Frenchmen; what would be the value of the acquisition? And for whom would it be acquired? To hold it as a colony would be inconsistent with the genius of our institutions. To adopt it as a free and independent State would be equally repugnant to the habits and wishes of that people. Under what pretext could we retain this ancient and favorite appendage to France, claiming it as her legitimate estate, with the voices of a great majority of its inhabitants to second her pretensions? It is morally certain that Canada, conquered by the United States, would, under the patronage of France, become a northern hive, pouring forth successive swarms of Goths and Vandals, which in alliance with savage tribes would encompass the Union with a belt; a favorite project of the ancient monarchy, which probably has never been relinquished. Your Committee however, do not disguise their belief, that neither an exhausted Treasury, nor a ruined Commerce, nor a depopulated Sea Coast, nor the miseries of a War, without a possibility of success or definition of object would constitute the principal disasters of a rupture with Great Britain.—The spirit and resources of the country, when roused and collected, are under the blessing of Providence, sufficient for its defence, and would in time be applied to this object. But the consummation of the public calamities would be found in alliance with that desolating and gigantic despotism, which has crushed the governments, and subverted the liberties of Europe; and whose genius is not more hostile to every republican institution, than to the spirit of Commerce, by which such institutions are cherished and preserved.—Nothing but a mysterious infatuation can induce an administration to seek an alliance with a government, whose hostility to the United States has been manifested, not merely in misconstructions of doubtful points of national law, and in the unguarded expressions of its public ministers, but in an open violation of treaties and contempt of neutral rights; not merely in illegal captures and casual injuries, for which reparation has been offered, but in an unvaried series of insults and aggressions, of sequestrations of property upon land, and of plundering and burning of our ships upon the ocean; not merely in the imprisonment of Seamen claimed as her own subjects, but in the captivity and confinement in dungeons of our acknowledged citizens without colour of pretence. The calamities of such a war would be indeed aggravated by the dangers and infamy of such an alliance; and our success, if success could reasonably be expected, would hasten the period in which we should find ourselves compelled, without any intervening barrier, to grapple on our own soil with an enemy who has long made war upon us in every possible form but that of actual invasion; and who reserves his most faithful allies for his most exemplary victims. In conclusion, your Committee are persuaded, that no honorable means should be left unattempted to institute and pursue a negotiation with Great Britain for the accommodation of differences, and that the whole system of commercial restrictions should be abandoned before the natural sources of our revenue are entirely exhausted, and the course of trade so diverted by new habits, and so concealed by evasions as to produce permanent and irretrievable ruin. And they accordingly recommend the following resolutions, which are submitted.

ELIJAH BRIGHAM, per or r.

WHEREAS FRANCIS JAMES JACKSON, Minister Plenipotentiary from the Court of Great Britain, having full powers to negotiate and conclude a treaty for the amicable adjustment of the controversies unhappily subsisting between the United States and that nation, after being duly accredited by the executive of the United States, has been suspended from the exercise of his functions, for some expressions contained in his correspondence with the government of the United States, which are alleged to be derogatory to the honour and veracity of the Executive Government. And the Legislatures of some of our sister States having declared their assent to the construction given to the said correspondence, and their approbation of the dismissal of the said British Minister.—And the Legislature of Massachusetts having examined the said correspondence, and being unable to discern in any passages or words, which in their judgment, can be fairly construed to convey disrespectful and offensive imputations.—And whereas the doings of the said Legislatures, combined with the Resolutions of Congress, have a tendency to widen the breach already existing, and to remove still farther the prospect of accommodation.—And whereas this Legislature, while they are always ready, at whatever hazard, to embark in just and necessary war, and to support the National Government with the whole force and resources of the State, are nevertheless persuaded, that no just cause exists for a rupture with Great Britain, and that its effects, detrimental to both nations, would tend to the impoverishment of this Commonwealth, to the destruction of its commerce, and to the aggrandizement of a power, already formidable to the liberties of mankind.—And whereas we deem it a duty to use all the means in our power to allay the existing irritations, and prepare the way for the restoration of a friendly intercourse between two nations, whose interests are in many points essentially united—

Therefore Resolved,

[For the Resolves see the Gazette of 22d February.]

YESTERDAY'S BURLINGTON MAIL.

LONDON, December 9.

Danmark and Sweden.—The pacific negotiations between Sweden and Denmark are terminated. The plenipotentiaries reached the scene of negotiation on the 11th ult. and on the morning of the 25th, intelligence was received at Stockholm that peace was concluded.

FLAG OF TRUCE.

A flag of Truce arrived on Saturday, near Dover and Calais, and landed Mr. Maynz, an Austrian Messenger, the same person, we believe who has before visited this country in the same situation—and Mr. Mantel, the Agent for Prisoners. He set out immediately for London, where he arrived yesterday. The general opinion is, that the dispatches contain the letters of recall of Prince Stahrenberg, the Austrian Minister at this Court, and the official notification of the Treaty between France and Austria, and the consequent cessation of all intercourse between the latter and this country.

Letters of the 29th ult. have been received from Holland, which state, that King Louis had set off for Paris, and that the King of Bavaria had arrived in that city. Napoleon's new title it is said, will not be Emperor, but "Autocrat of the West."

PARIS, Dec. 5, 1809.

SPEECH—OF THE EMPEROR NAPOLEON TO HIS LEGISLATIVE BODY.

Gentlemen Deputies!

"Since our last Session, I have reduced Arragon and Castile to submission, and driven from Madrid the fallacious government formed by England. I was marching upon Cadix and Lisbon, when I was under the necessity of treading back my steps, and of planting my eagles on the ramparts of Vienna. Three months have seen the rise and termination of the fourth Punic war. Accustomed to the courage and devotedness of my armies, I must, nevertheless, under these circumstances, acknowledge the particular proofs of affection which my soldiers of Germany have given me.

"The genius of France conducted the English army. It has terminated its projects in the pestilential marches of Walcheren. In that important period, I remained 400 leagues distant, certain of the new glory which my people would acquire, and of the grand character they would display. My hopes have not been deceived—I owe particular thanks to the citizens of the departments of the Pas de Calais and the North. Frenchmen! every one that shall oppose you, shall be conquered and reduced to submission. Your grandeur shall be increased by the hatred of your enemies. You have before you long years of glory and prosperity. You have the force and energy of the Hercules of the Antients.

I have united Tuscany to the Empire. The Tuscans were worthy of it by the mildness of their character, by the attachment their ancestry has always shown us, and by the services they have rendered to European civilization.

"History pointed out to me the conduct I ought to pursue towards Rome; the Popes become sovereigns of part of Italy, have constantly shown themselves enemies to every preponderating power in the peninsula—they have employed their spiritual power to injure it. It was then demonstrated to me that the spiritual influence exercised in my States by a foreign sovereign, was contrary to the independence of France, to the dignity and safety of my throne. However, as I acknowledge the necessity of the spiritual influence of the descendants of the first of the popes, I could not conciliate these grand interests, but in annulling the donative of the French Emperors my predecessors, and by uniting the Roman States to France.

"By the treaty of Vienna, all the kings and sovereigns, my allies, who have given me so many proofs of the constancy of their friendship have acquired and shall acquire fresh increase of territory.

"The Illyrian Provinces stretch the frontiers of my great Empire to the Save. Contiguous to the Empire of Constantinople, I shall find myself in a situation to watch over the first interests of my commerce in the Mediterranean, the Adriatic and the Levant. I will protect the Porte, if the Porte will draw herself from the fatal influence of England. I shall know how to punish her, if she suffer herself to be governed by cunning and perfidious councils.

"I have wished to give to the Swiss nation a new proof of my esteem, by annexing to my titles that of their Mediator, and thus putting an end to the uneasiness endeavored to be spread among that brave people.

"Holland, placed between England and France, is equally brained by them. Yet she is the outlet of the principal artery of my Empire. Changes will become necessary; the safety of my frontiers, and the well understood interest of the countries, imperiously require them.

"Sweden has lost by her alliance with England, after a disastrous war, the finest and most important of her provinces. Happy would it have been for that nation, if the wise Prince that governs her now, had ascended the throne some years sooner! This example proves anew to kings that the alliance with England is the surest prelude of ruin.

"My ally and friend, the Emperor of Russia, has united to his vast Empire, Finland, Moldavia, Wallachia, and a district of Galicia. I am not jealous of any thing that can produce good to that Empire. My sentiments for its illustrious sovereign are in union with my policy.

"When I shall show myself beyond the Pyrenees, the frightened leopard will fly to the ocean, to avoid shame, defeat and death. The triumph of my arms, will be the triumph of the genius of good over that of evil; of moderation, order and morality over civil war, anarchy, and the bad passions. My friendship and protection will, I hope, restore tranquillity and happiness to the people of Spain."

Boston, Feby. 24.—A master of a vessel arrived from Lisbon informs, that he read there, in London papers to the 3d January, accounts of the dismissal of Mr. Jackson by the American Executive; that the news excited much ferment at first, but which afterwards abated. He also saw the appointment of Mr. Canning to be first Lord of the Admiralty in the room of Lord Mulgrave.

Tranquillity has been completely restored in India.

Captain Lufkin, who has arrived here from Lisbon, which he left 2d January, corroborates the account of the British army having left Spain; but that they were at Abrantes. (A small town on the Tagus, about 50 or 60 geographical miles above Lisbon.—We think it more probable that the English have taken this position, than the one at Coimbra.)

We were yesterday favored with Lisbon papers to the 29th December; but they do not contain any thing important. The Spanish army of La Mancha is stated in the last paper to be in its old position; and that the patriots of Castile were in great activity.

WAR IN THE WEST-INDIES.—We have accounts which state, that the British expedition destined against Guadaloupe had commenced active operations. Towards the latter end of January, a large force had assembled at the Saintes, to which additional troops were arriving from St. Kitts and Antigua; and that a body had effected a landing; had captured several fortresses; and that Point Petre was to be immediately invested. The island was stated to be surrounded by Ad. Cochrane's fleet.

From Washington, Feb. 9, 1810.—"Mr. BURWELL, has this day reported a bill to permit vessels to arm, and providing conveyance. This is considered as a marked declaration of war; and it is expected will not pass the House.

"Alucon's bill remains in the committee room. It is said, it will be liberated on Monday; and that the committee will report in its favour."

The trade of south Carolina and Georgia, perhaps was never greater than under the present non intercourse. Probably 800 vessels are constantly employed in carrying produce to Amelia, a Spanish port, where it is immediately shipped on board English and Spanish vessels, and carried to England. The great channel of export is now through that passage.

(Phil. Gazette.)

THE SEASON.—The first 15 days of this month, were so warm that Peaches and Plums, in several parts of the city, were in bloom. The Thermometer stood frequently as high as 74 and 75.—On Saturday night there was a severe squall, attended by vivid lightning and loud and repeated claps of thunder, and on Sunday morning the Thermometer fell to 25.

(Charleston Paper, Jan. 22.)

THE QUEBEC GAZETTE.

QUEBEC:

THURSDAY, MARCH 8, 1810.

Yesterday, at three o'clock, a Deputation of the Inhabitants of this City went up to the Castle of St. Lewis, and presented the following Address:

"TO HIS EXCELLENCY SIR JAMES HENRY CRAIG, Knight of the Most Honorable Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief, in and over the Province of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and their several Dependencies, Vice Admiral of the same, General and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, and their several Dependencies, and in the Island of Newfoundland, &c. &c. &c."

"MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY;

"We, His Majesty's most dutiful and loyal Subjects, the Inhabitants of the City of Quebec, beg leave to approach Your Excellency with the most sincere assurances of our inviolable attachment to His Majesty's sacred Person and Government."

"We feel it to be a Duty we owe to your Excellency's firm yet temperate administration, as well as to ourselves, to come forward on this occasion, lest our silence might be construed into an approbation of that measure of the House of Assembly, which obliged your Excellency to dissolve the Provincial Parliament, and again to recur to the sense of the People."

"It was with the highest gratitude and satisfaction that we learnt from your Excellency's Speech, at the meeting of the Legislature, that having received His Majesty's pleasure, upon the question of the exclusion of the Judges of His Majesty's Court of King's Bench, your Excellency would feel yourself warranted in giving His Majesty's assent to any proper Bill, in which the two Houses should concur, for rendering His Majesty's Judges of the Court of King's Bench, in future, ineligible to a Seat in the House of Assembly. This gracious communication we trusted would have obviated every difficulty that existed on the subject. It was, therefore, with sentiments of the deepest regret, that we beheld the House of Assembly take upon themselves, without the participation of the other Branches of the Legislature, to pass a vote, that a Judge of His Majesty's Court of King's Bench, could not sit or vote in that House; a measure which we cannot consider otherwise than as unconstitutional, as disfranchising a large portion of His Majesty's Subjects, and as being in direct violation of an Act of the Imperial Parliament."

"We lament exceedingly, the great disappointment resulting to the Province at large, from the interruption of the Legislative Business, the great public, as well as private, injury, necessarily arising therefrom; consequences which however, cannot, in any manner, be imputed to your Excellency."

"Any step on the part of one Branch of the Legislature, beyond its Constitutional bounds, must naturally excite the greatest alarm in the minds of His Majesty's subjects. On the present occasion, therefore, we feel ourselves imperiously called upon, thus publicly to declare our unqualified disapprobation of this late measure of the House of Assembly, and, at the same time, to assure your Excellency, that we have the highest confidence in the wisdom of your Excellency's Government."

"We beg leave to avail ourselves of this opportunity to assure your Excellency, that we feel the most lively satisfaction and gratitude for the visible amendment in your Excellency's Health, since your arrival in this Province, and that it is our fervent hope, that we may long continue to experience your Excellency's paternal care and protection."

Quebec, 2d March, 1810.

[Signed by 524 of the Inhabitants.]

To which His Excellency was pleased to return the following answer:

"GENTLEMEN,

"The conduct, which I have held, under the circumstances of the events, that have taken place, since my assuming the Government of this Province, has been dictated by a sense of duty to His Majesty, and a very sincere desire, to promote the public welfare. To find, therefore, that that conduct, has met the approbation, of so large, and so respectable, a portion of the Inhabitants of Quebec, however gratifying to my feelings may be the terms in which it is conveyed, cannot exceed my expectation; and while I beg you to accept my best thanks for the latter, I request also, that you may be assured, I shall at all times with confidence look for the support of men who themselves set a just value on the blessings of the constitution they enjoy, in any constitutional measures that may be necessary to resist attempts that may be made to disturb it."

London papers to the 15th December, have been received in the United States.

Bonaparte's speech to his Legislature, will be found, in this day's Gazette. He is now, more than ever, arbiter of the continent; and his speeches are, therefore, become interesting documents. Like all the rest of the productions of this restless man, this indicates new changes, which will, in all probability, continue, till the whole continent is finally subdued, or reverses teach him moderation. It seems evident, notwithstanding his efforts to maintain his ascendancy over the mind of the Emperor of Russia, that he is now doubtful of success. It is certain, that the British army in Spain, has retired into Portugal, to the vicinity of Abrantes.

Nothing further relating to the foreign relations of the United States, has been done in Congress.

The Resolutions which were before the Massachusetts Legislature have passed; in the Senate Yeas 21, Nays 17. In the House of Representatives, Yeas 254, Nays 145. Majority 109. The Legislature of New York has also declared against the administration.

POLICE.

WEEKLY SITTINGS, Saturday, 3d March, 1810.

Louis Julien and Joseph Julien, fined 40 shillings for selling Straw in bundles short weight.

Benjamin Tremblay fined 20 shillings for selling spirituous liquors on a Sunday.

John Racy Patrick Herald, William O'Hara and James Cockburn, fined 5 shillings each for not keeping the street opposite their respective lots and dwelling houses free of cahots.

SPECIAL SITTING, Thursday, 8th March, 1810.

Jacques Hamel sentenced to an imprisonment of 8 days for absconding himself during night from his master's house, and for other misbehavior.

From the Boston Gazette, of February 22.

From Lloyd's List, Nov. 28.—Graceland, arrived, Hazard, Storm, Quebec; Edward, Newson, do; Elizabeth, Lord, do; John and Sarah, McCaw, do; Mary, Davis, Boston; Hannah, Thomas, do; Briton, Esbridge, Quebec.—Portsmouth, arrived, Billic, Trader, do; Quebec; Harriet, Parr, do.—Plymouth, arrived, Hero, Forthingham, Quebec.—Newcastle, arrived, Perseverance, Elliot, Quebec. Dec. 1.—Newbury, Potts, Quebec; Bonne Citoyenne, do; Dixon, Anisson, do; Chatty, Seagar, do; William, Saunders, do; Perseverance, —, do; Lord Collingwood, do; Emily, —, do; Hero, —, do; Hope, —, do; Ann, —, do.—Cork, arrived, William and Charlotte, Sullivan, Quebec. The Elizabeth, Richards, from Quebec, founded at sea, the 3d Nov. The William and Ann, Fountain, of London, and the Countess of Crawford, Hamine, of Glasgow, sailed from Quebec, 11th ult. with a fleet under convoy of his Majesty's ship Bonne Citoyenne, and founded the 3d inst. in lat. 44 34. lon. 47 3. crews picked up by the Traveller, Hardy, arrived at Portsmouth the 23d from Halifax.—The Rose, Burn, from Quebec for Newry, founded at sea. Crew saved by the Squirrel S. W. arrived at Portsmouth, Dec. 1.—Graceland, arrived, William, Heady, Quebec; Maria, Dunning, do; Friends, Dawson, Quebec.—White Haven, arrived, Nile, Piper, Quebec.—Deal, arrived, Cumberland, Barrett, Quebec.—Clyde, arrived, Nancy, Corston, Quebec; Ned, Brown, do.

February 21.—An extraordinary fact.—From 25th June to 8th Nov. no less than 2210 British and other vessels were conveyed through the Belts, without the loss of a single vessel, though the Danes had 100 gun boats to annoy them.

DIED.

On Saturday last, Mrs. DUBERGER, wife of Mr. DUBERGER, of the Corps of Royal Military Surveyors and Draftsmen. She was thrown out of her carriage (the horse having taken fright,) at the Cote d'Abraham, and expired in a short time after. Her remains were accompanied to the grave on Tuesday by a numerous concourse of the inhabitants, all of whom seemed deeply affected by an accident which has thus, untimely deprived a meritorious individual of a virtuous wife, and a young family of seven children, of a most affectionate mother.

Drowned, on the 23th ult. on crossing the ice from Three Rivers to Nicolet, Mr. Ignace Plamondon, Surveyor, and his son. His wife who was also in the cariole, was found on the ice, frozen to death.

GENERAL ELECTION.

TO THE FREE ELECTORS OF THE UPPER TOWN OF QUEBEC.

GENTLEMEN; HAVING had, twice, the honor of representing you in the Provincial Parliament, I think it my duty, in consequence of these marks of your confidence, to renew the offer of my services; and, accordingly solicit your votes and interest, at the next General Election.

I have the honor to be, Gentlemen and Fellow Citizens, Your very obedient, and very humble Servt. CLAUDE DENECHAU.

Quebec, 6th March, 1810.

TO THE FREE AND INDEPENDENT ELECTORS OF THE UPPER TOWN OF QUEBEC.

GENTLEMEN, IN consequence of the proceedings which unhappily took place in our last Provincial Parliament, recourse is again had to the sense of the people, by means of a new Election, in the result of which, every man, who has the security and happiness of the colony at heart, must feel a lively interest.

Reflecting seriously on the importance of the occasion, I humbly conceive, that it would ill become me, who have so often been honored with your choice, to shrink from a public duty, so long as you are pleased to favor me with your confidence; and, conscious of having hitherto done nothing to forfeit your good opinion, I take the liberty once more of offering my services, as one of your Representatives, in the next Provincial Parliament, and of soliciting the favour of your votes and interest at the ensuing election.

With sentiments of respectful gratitude, I have the honor to be, GENTLEMEN, Your most obliged, and most devoted humble servant, J. BLACKWOOD.

Quebec, 6th March, 1810.

TO THE ELECTORS OF THE LOWER TOWN OF QUEBEC.

GENTLEMEN, THE Provincial Legislature being again dissolved, I come forward once more to offer my Services to represent you in the ensuing Parliament.

In my Address to you in October last, I assured you that your Confidence should not be abused; I can again with truth say, that I have not broken my promise, that I have not deviated from my duty: as a Member of the House of Assembly, I have thought, acted and voted impartially according to conscience and to the best of my judgment, with an independence, disinterestedness and zeal for our King and Country equal to any man in it. I therefore with confidence, hope and look for your Suffrages and Support at the ensuing Election. Gentlemen, accept my grateful Thanks for the past; accept my offers of Service for the future and you will confer another obligation on Your humble Servant, JOHN JONES.

Quebec, 8th March, 1810.

TO THE ELECTORS OF THE LOWER TOWN OF QUEBEC.

GENTLEMEN; STILL impressed with the lively sentiment of satisfaction and gratitude occasioned by the last Election, I cannot dispense with offering myself at the next, and soliciting your votes and interest. It is a duty the more incumbent upon me, as it is an Election which takes place for the purpose of submitting the conduct of your Representatives to your judgment. I am most respectfully, Your very hble & most affectionate Servt. P. BEDARD.

Quebec, 8th March, 1810.

TO THE FREE AND INDEPENDENT ELECTORS OF THE COUNTY OF HAMPSHIRE.

GENTLEMEN, DEEPLY engaged in an extended commerce, I have hitherto declined soliciting the honor of representing you in the Provincial Parliament, having seen gentlemen offer themselves who had more leisure than myself, and whom I trusted therefore, would have given an undivided attention to the dispatch of Public business. But when, on the contrary, I find that during two Sessions, the affairs of the Province have been totally neglected, from which the greatest public, as well as private injury has arisen; when I see a majority in the House of Assembly, not only infringing the rights of the other two branches of the Legislature, and those of your fellow countrymen as electors, but voluntarily pledging themselves, and that in the most solemn manner, to tax you to the amount of TWENTY FIVE THOUSAND POUNDS PER ANNUM, I feel it a duty I owe to the country at large, and more especially to you gentlemen, of the County of Hampshire, amongst whom I reside, to offer you my services as one of your Representatives at the ensuing election, and at the same time that I solicit the favor of your votes, I assure you, if you honor me with your choice, that neither party spirit nor any other consideration shall ever prevent my giving a constant attention to the affairs of the Province in general, and more especially to those of the County of Hampshire.

I have the honor to be, with sentiments of the highest respect, Gentlemen, Your most obedient and devoted servant, JOHN COLTMAN.

Quebec, 3d March, 1810.

TO THE ELECTORS OF THE COUNTY OF ST. MAURICE.

GENTLEMEN, I DO not yet consider the engagements I had contracted towards you at the last General Election as fully

discharged on my part; therefore, if my conduct during this short duration of the last Parliament does (as I trust it will) meet with your approbation; you will find me equally disposed to undertake the charge at the next Election.

I am respectfully, Gentlemen, Your most obedient Servant, L. GUGY.

Three Rivers, 6th March, 1810.

(For other Addresses see French.)

THE next QUEBEC ASSEMBLY will be on Thursday Evening the 22d INST.

THEATRE.

ON Tuesday Evening, March 13th, 1810, will be presented, a COMEDY in five Acts, called the BUSY BODY.

To which will be added, the Farce of MRS. WIGGINS.

Places to be taken and Tickets to be had (as usual) at Mr. Armstrong's Theatre Tavern, and at Mr. Neilson's Bookstore, Lower Town. Boxes and Pit 5s. Upper Box 3s. Gallery 1s. 8d. Doors open at 6, Curtain rise at 7 o'clock precisely. VIVANT REX ET REGINA.

AS many of the Inhabitants of the City of Quebec may not have had the opportunity of signing the Address to His Excellency, before it was presented, a sheet thereof will remain at Mr. Burns's Compting House till WEDNESDAY next inclusive, for the purpose of receiving additional Signatures, immediately after which it will be given in.—Quebec, 8th March, 1810.

SALES BY AUCTION.

Will be Sold, on MONDAY NEXT, the 12th inst., by the Subscriber, at the House of Mr. F. DUVAL, senr. in the Upper Town Market Place....AT ONE o'clock. ALL his Stock in Trade, consisting of Cloths, Flannels, Linens, Thicksets, Corduroys, Calicoes, Shawls, Dimities, Muslins, Handkerchiefs, Sarcets, Lucetings, Gloves, Threads, Bindings, Tapes, Sewing Silks, Shoes, &c. &c. &c.

And, at same place, will be sold, all the Stock of his Son, Mr. F. Duval, junr. consisting of nearly the same articles; also, an excellent patent double barrel gun. R. LELIEVRE, Auc. & Brokr.

Quebec, 7th March, 1810.

Will be Sold on TUESDAY NEXT the 13th inst. at the Subscriber's Room—at ONE o'clock.

TEN Boxes Spermaceti Candles, 10 Boxes Chocolate, 120 Barrels Fine Flour, 1 Hoghead Hurd Dishes.

ALSO, Hardware, Glassware, Welch Flannels, green Blankets, white Cottons, Scotch Sheetings, Toilettettes, Blacking and a variety of other articles. THOMAS AYLWIN, Auc. & Brokr.

Quebec, 7th March, 1810.

Will be Sold on WEDNESDAY the 14th inst. on Messrs. PETER BREHAUT & Co.'s WHARE—at ONE o'clock.—To close several Consignments.

FOUR Pipes and an Ullage prime Port Wine, 4 do. do. old L. P. Madeira, do. 1 Quarter Cask do. do. 1 Pipe and 1 Hoghead L. M. do. 5 Do. excellent Faval Wine, imported direct from the Island by Capt. Pott.

1 Quarter Cask L. P. Tenerife Wine, 4 Casks Venetian Red Paint, 10 Casks Nails assorted, 600 Minots Liverpool Salt, 4 Chaldrons Chamber Coals—and other articles. JONES & WHITE, A. & B.

Quebec, 5th March, 1810.

THE Subscriber has for Sale best FLORENCE OIL. FRAN. QUIROUET.

Quebec, 7th March, 1810.

NOTICE.—The Subscriber respectfully informs his Friends and the Public in General that he has taken into co-partnership his Nephew Mr. William Civil, and that the business will in future be conducted under the firm of CORSCADDEN & CIVILL; he requests all persons to whom he may be indebted to present their accounts for payment, and those indebted to him are earnestly solicited to settle their accounts, and to acknowledge the same, before the 1st of March 1810. JAMES CORSCADDEN.

March 8th, 1810.

TRINITY HOUSE, MONTREAL, Feby. 17, 1810.

PERSONS willing to contract for laying the usual BUOYS and BEACONS in LAKE ST. PETER, at ISLE PLATTE, at 18 1/2 LA BAQUE, and before MONTREAL; at the opening of the Navigation, and to replace the same when carried away or destroyed, to the end of the Navigation; will give in their Proposals to Mr. Delisle at the Trinity House, Montreal, on or before the TENTH APRIL NEXT. Any person residing in the District of Quebec, willing to contract as above, are requested to give in their Proposals to Mr. LINDSAY, Registrar to the Trinity House, Quebec.

FOR SALE.—A piece of LAND in the Parish of St. Foy, one league from Quebec, containing about 35 superficial arpents, the upper end of which is beautifully calculated for a Summer Residence, having a rivulet that might at a small expence be turned into a Salmon Pond and a bathing place; the which is pleasantly bounded by a garden lot, and adjoining that a building lot, with seasoned timber on the spot, suitable for a building of 30 by 40 feet—the above lot is likewise well calculated for a brewery or distillery, and is capable of raising 3000 bundles of hay, with about 12 arpents of well watered pasture and a track of wood-land—the whole will be sold cheap, and easy terms of payment given, as the Subscriber intends residing in town.—For further particulars enquire of the proprietor residing near the premises. Banlieu, de Quebec, 6th March, 1810. WILLIAM HAMILTON.

WANTED.—A middle aged Woman as a Housekeeper and Cook.—Apply at the Printing Office.—Quebec, 8th March, 1810.

MONTREAL } BY virtue of a Writ of FENDI to wit: TIONI EXPONAS, issued out of His Majesty's Court of King's Bench holding civil pleas, in and for the district of Quebec, at the suit of Patrick Langan, Esquire, commanding me to sell or cause to be sold, in due course of law, all the rights of WILLIAM GRANT, late of the City of Quebec, Esquire, in and to the domain of the Seigneurie of Chambly, Grand Isle, Islets, Batures and Balmality of the said Seigneurie, and to a lot in the Canton, excepting therefrom so much as has been sold to Sir John Johnson, Baronet, by an act passed at Belet, before Loggins and another notaries, the 8th day of August, 1801, being one fourteenth part of the whole of Grand Isle, containing about twenty-two arpents and five eighths of an arpent in superficies, heretofore seized and taken by virtue of a writ of execution, issued out of the said Court, at the suit of the said Patrick Langan, against the Honorable John Richardson, curator to the bankrupt estate and succession of the said WILLIAM GRANT; I do hereby give notice, that the said rights of the said late William Grant, will be sold to the highest bidder, at my office in the City of Montreal, on SATURDAY the FOURTEENTH day of APRIL next, at ONE of the clock in the afternoon, at which time and place the conditions of sale will be made known. EDWd. Wm. GRAY, Sheriff.

Sheriff's Office, 1st March, 1810.

Session of the COURT OF
A KING'S BENCH, of Criminal Juris-
diction, will be held at the Court
house in the City of Quebec, on Thursday the TWENTY
SECOND day of MARCH instant at eleven o'clock in the
forenoon; whereof all Justices of the Peace, Coroners, Con-
suls and other Ministers of Justice for the said District, who-
ever they may be to attend the said Court, are to take notice
that they be then and there in their own proper persons to do
those things which the said Court may lawfully order & direct.
JA: SHEPHERD, Sheriff.
Quebec, 8th March, 1810.

LE VRAI CANADIEN.
L'ÉDITEUR du Vrai-Canadien vivement pé-
nétré de l'encouragement sans exemple qu'il a reçu pour
la feuille (Le nombre des Souscripteurs excédant 400 dans
une seule semaine) publiera son premier numéro SAMEDI
prochain. Les Messieurs qui voudront bien honorer l'Édi-
teur de leurs communications, soit en Français ou en Anglois,
sont respectueusement priés de les adresser à l'Éditeur du
VRAI-CANADIEN, et de les jeter dans la Boîte du Bureau de
la Poste, d'où elles lui seront envoyées par Mr. GIFFARD.
Quebec, 7 Mars, 1810.

LA MALLE DE BURLINGTON D'HIER.
PARIS, 5 Décembre.
Discours de Napoléon à la Législature Française.
Messieurs, Députés de Départemens ou Corps Législatif.
Depuis notre dernière Session, j'ai soumis l'arragon et
Castille et j'ai chassé de Madrid le Gouvernement fraudu-
leux formé par l'Angleterre. Je marchais vers Cadix et Ly-
bonne, lorsque je me trouvai dans la nécessité de retourner sur
mes pas et de planter mes Aigles sur les ramparts de Vienne.
Dans l'espace de trois mois on a vu commencer et se terminer
la quatrième guerre Punique. Accoutumé au dévouement et
au courage de mes armées, je dois, cependant, dans ces cir-
constances, reconnaître les témoignages particuliers d'affection
que mes soldats d'Allemagne m'ont donnés.
Le génie de la France a conduit l'armée Anglaise. Il a
terminé ses projets dans les marais pestiférés de Walcheren.
Dans ce tenu important j'étois à 400 lieues de distance, assu-
ré de la gloire que s'acquiescerait mon peuple, et du grand carac-
tère qu'il déploierait. Mes espérances n'ont point été trompées.
J'en dois mes remerciements aux citoyens des départe-
mens du Pas de Calais et aux Français du nord. Quiconque
vous opposera sera conquis et soumis. Votre grandeur s'aug-
mentera par la haine de vos ennemis. Vous avez devant vous
de longues années de gloire et de prospérité. Vous avez la force
et l'énergie de l'Hercule des Anciens.
J'ai uni la Toscane à l'Empire. Les Toscans le méritoient
par la douceur de leur caractère, par l'attachement que leurs
ancêtres nous ont toujours montré, et par les services qu'ils ont
rendus à la civilisation Européenne.
L'Histoire m'a guidé dans la conduite que je devois tenir
à l'égard de Rome; les Papes devenus Souverains d'une partie
de l'Italie, se sont constamment montrés ennemis de toute
puissance prépondérante dans la Péninsule—ils ont employé
leur puissance spirituelle pour lui nuire. Il me fut alors dé-
montré que l'influence spirituelle exercée dans mes États par
un Souverain étranger étoit contraire à l'indépendance de la
France, à la dignité et à la sûreté de mon Trône. Cependant
comme je reconnais la nécessité des descendans du premier des
Pasteurs, je ne pus concilier ces grands intérêts qu'en annulant
la donation des Empereurs Français, mes Prédécesseurs, et en
révoquant les États de Rome à la France.
Par le traité de Vienne, tous les Rois et Souverains, mes
alliés, qui m'ont donné tant de preuves de la constance de leur
amitié, ont acquis et acquerront une nouvelle augmentation
de territoire.
Les Provinces Illyriennes étendent les frontières de mon
grand empire jusqu'à la Save. Étant contigu à l'Empire de
Constantinople, je me trouverai en état de veiller sur mon
commerce dans la Méditerranée, l'Adriatique et le Levant.
Je protégerai la Porte, si elle se retire de l'influence fatale
de l'Angleterre. Je saurai la punir, si elle se laisse gouverner par
des conseils rusés et perfides.
J'ai voulu donner aux Suisses, une nouvelle preuve de
mon estime, en ajoutant à mes titres, celui de leur Médiateur,
et mettant fin par là à toutes les inquiétudes qu'on s'est efforcé
de donner à ce peuple brave.
La Hollande, placée entre l'Angleterre et la France est
égalemen ébranlée par elles. Cependant elle est la débouchée
des principales artères de mon Empire. Il sera nécessaire de
faire des changemens, la sûreté de mes frontières, et les inté-
rêts bien entendus des pays, les demandent absolument.
La Suède a perdu, par son alliance avec l'Angleterre,
après une guerre désastreuse, la plus belle et la plus importante
de ses Provinces. C'est été un bonheur pour cette nation, si le
sage Prince qui la gouverne maintenant, fut monté sur le trône
quelques années plutôt. Cet exemple prouve encore aux Rois
que l'alliance de l'Angleterre est le plus sûr présage de ruine.
Mon allié et ami, l'Empereur de Russie a uni à son vaste
empire, la Finlande, la Moldavie, la Valachie, et un District
de la Galicie. Jene suis jaloux de rien de ce qui peut produire
du bien à cet empire. Les sentimens que j'ai de son illustre
Souverain sont en unison avec ma politique.
Lorsque je me montrerais au delà des Pyrénées, le léop-
ard effrayé fuirait vers l'Océan, pour éviter la honte, la défai-
te et la mort. Le triomphe de mes armes sera le triomphe du
génie du bien, sur celui du mal, de la modération, de l'ordre
et des mœurs, sur la guerre civile, l'anarchie et les mauvaises
passions. Mon alliance et ma protection, rendront, j'espère,
la tranquillité et le bonheur aux peuples de l'Espagne.
Messieurs les députés de Départemens ou Corps Législa-
tif, j'ai ordonné à mon Ministre de l'intérieur de mettre de-
vant vous l'histoire de la Législation de l'Administration des
finances de l'année qui vient d'expirer; vous verrez que toutes
les idées que j'ai conçues pour l'amélioration de mon peuple,
ont été suivies avec la plus grande activité—qu'à Paris, ainsi
que dans les parties les plus éloignées de mon empire, la guerre
n'a causé aucun déchet dans les travaux publics.
Les Membres de mon Conseil d'État vous soumettront
différents projets de loi, et surtout la loi sur les finances; vous
verrez leur état de prospérité. Je ne demande à mon peuple
aucun sacrifice nouveau, quoique les circonstances m'aient obli-
gé à redoubler mes moyens militaires.

BALTIMORE, le 16 Février.—Un ami nous a procuré une
lettre circulaire de Liverpool des 11 et 14 Décembre. Elle
contient le discours de Bonaparte au Corps Législatif, dans le-
quel il déclare qu'il sera nécessaire de faire des changemens
en Hollande. La lettre circulaire parle aussi d'une lettre de
Bonaparte à l'Empereur de Russie, datée du 10 Octobre, dans
laquelle il dit: "Les États-Unis sont plus mal que jamais avec
l'Angleterre, et paraissent disposés sérieusement et sincèrement à ap-
procher de notre système."
BOSTON, 24 Fev.
Le capitaine Luffkin qui est arrivé ici de Lisbonne, qu'il
quitta le 2 Janvier, confirme la nouvelle que l'armée Ang-
laise a quitté l'Espagne; mais il dit qu'elle étoit à Abrantes
(à quatre lieues de Tage à environ 50 ou 60 miles géographiques
au sud de Lisbonne). Il nous parait plus probable que les Ang-
lais se soient retirés dans cette ville, qu'à Coimbra.
On a eu la bonté de nous donner hier des papiers de Lisbon-
ne, qui vont jusqu'au 20 Décembre; mais ils ne contiennent
rien d'important. Il est dit dans le dernier que l'armée Espa-
gnole de La Mancha est dans son ancienne position, et que les
portées de Castille étoient dans une grande activité.
Les nouvelles de Washington vont jusqu'au soir du 16—
mais ne fournissent rien d'important. Les Représentans ont
réuni leur Chambre à Mr. Fulton pour y donner ses leçons de
Terpède.
Le Capitaine Mitchell nous informe que le jour avant qu'il
se fût St. Barthélemy, on rapportait que les Anglois avoient
débarqué 800 hommes de troupes à la Baie Mahout, Guade-
loupe, avoient chassé les Français devant eux et pris possession
du Fort. Le 2 du courant on devoit attaquer Pointe-Petite à
la hauteur de laquelle plac il avoit 20 vaisseaux de guerre
Anglois.
Le Capitaine Grose du Brig Eliza Green, en 13 jours de
Porto-Rico, informe qu'on y avoit fait reçu des nouvelles,
que les Anglois avoient, vers le 25 Janvier, effectué un
débarquement dans l'île de la Guadeloupe, entre la Rivière
Salle et Basseterre; qu'ils avoient pris et fait sauter plusieurs re-
fuges; et que le 1er du courant ils devoient commencer une
attaque générale sur Basseterre.
MADAME BOSCHART REJOUÏE.—Le Capitaine Turner,
de l'Armée anglaise, de Tonnigen, nous informe que sa
Majesté Impériale, Napoléon 1er, a la fin répudié sa femme.
Il ajoute que le détail officiel, ou lettre adressée au public,
annonçant la fait, avoit été publié à Tonnigen avant son
départ.

GAZETTE DE QUEBEC.

QUEBEC.
JEUDI 8 MARS, 1810.

Hier à trois heures une députation des Citoyens de
cette Ville se rendirent au Château Saint Louis et
présenterent l'Adresse suivante :

A Son Excellence SIR JAMES HENRY CRAIG, Che-
valier du Très-Honorable Ordre du Bain, Capita-
ne Général et Gouverneur en Chef des Provinces
du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse,
Nouveau Brunswick et leurs différentes Dépendan-
ces, Vice Amiral d'icelles; Général et Comman-
dant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les
diverses Provinces du Bas-Canada et Haut-Canada,
Nouvelle-Ecosse et Nouveau Brunswick et leurs
différentes Dépendances et dans l'île de Terre-
Neuve &c. &c. &c.

"Qu'il plaise à votre Excellence,
"Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté
résidans dans la Cité de Québec, supplions votre Ex-
cellence de daigner recevoir nos plus sincères assu-
rances de notre attachement à la personne sacrée de
Sa Majesté, et à son Gouvernement."

"Nous nous sentons obligés, tant par rapport à
l'Administration ferme et tempérée de votre Excellen-
ce, que par rapport à nous mêmes, de manifester nos
sentimens dans le moment actuel; dans la crainte que
l'on n'interprète notre silence, comme une approba-
tion de la mesure qui a forcé votre Excellence de dis-
soudre le Parlement Provincial, et de recourir de
nouveau au sentiment du peuple."

"C'étoit avec la plus parfaite reconnaissance et sa-
tisfaction que nous avions appris, par la Harangue de
votre Excellence, lors de l'Assemblée du Parlement,
qu'ayant eu le bon plaisir de Sa Majesté, au sujet de
l'exclusion des Juges de la Cour du Banc du Roi, vous
vous sentiez autorisé de donner la Sanction
Royale, à un Bill convenable, auquel les deux Cham-
bres concourroient, pour rendre à l'avenir, les Juges
de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté inhabiles à
Siéger dans la Chambre d'Assemblée. Comme nous
nous étions flattés que cette communication gracieuse
auroit obvié à toutes les difficultés existantes à cet
égard, nous n'avons pu voir, sans beaucoup de peine,
que la Chambre d'Assemblée ait pris sur elle, sans la
participation de l'autre Branche de la Législation, de
passer une résolution qu'un Juge de la Cour du Banc
du Roi ne pouvait ni siéger ni voter dans cette Cham-
bre; mesure que nous ne pouvons envisager que com-
me inconstitutionnelle, dérogatoire aux franchises d'une
partie considérable des Sujets de Sa Majesté, et violant
directement un Acte du Parlement Impérial."

"Nous sommes vraiment mortifiés de l'inconvé-
nient qui résulte à la Province en général de l'inter-
ruption des affaires Législatives, et du tort, public et
particulier, qui en découle nécessairement, cependant
ces conséquences ne peuvent en aucune manière,
être imputées à votre Excellence."

"Comme toute démarche de la part d'une Bran-
che de la Législation, au delà de ses limites constitu-
tionnelles, doit naturellement exciter de vives alarmes
dans l'esprit des Sujets de Sa Majesté, nous nous sen-
tons en conséquence impérieusement forcés dans cette
occasion, de déclarer ainsi publiquement, notre désa-
veu formel de cette dernière mesure de la Chambre
d'Assemblée; et d'assurer, en même tems, votre
Excellence, que nous avons la confiance la plus illi-
mitée dans la sagesse de son Gouvernement."

"Nous profitons de cette occasion pour assurer
votre Excellence, que c'est avec une satisfaction in-
exprimable que nous voyons combien votre Santé s'est
retrouvée depuis votre arrivée dans cette Province, et
nous faisons des vœux ardens pour jouir, pendant
long-tems, des soins Paternels et de la protection de
votre Excellence."

Quebec le 2 de Mars, 1810.

[Signée par 524 des Citoyens.]

A laquelle son Excellence a bien voulu faire la ré-
ponse suivante :

"MESSIEURS,
"La conduite que j'ai tenue, sous les circonstances
des évènements qui ont eu lieu, depuis que j'ai pris sur
moi le Gouvernement de cette Province, a été dictée
par un sentiment de devoir envers Sa Majesté, et par
le plus sincère désir de concourir au bien public.
Quelques flatteuses donc, que puissent être les ex-
pressions dans lesquelles elle est communiquée, il ne
doit point passer mon attente de trouver que cette con-
duite est censée mériter l'approbation d'une partie
aussi nombreuse et aussi respectable des habitants de
Quebec; et tandis que je vous prie d'en accepter mes
meilleurs remerciemens, je vous prie aussi d'être assurés
que je m'attendrai toujours avec confiance à recevoir le
soutien de ceux qui apprécient eux-mêmes, à leur
juste valeur, les bienfaits de la Constitution dont ils
jouissent dans toutes les mesures constitutionnelles qui
peuvent être nécessaires pour résister aux efforts qui
tendroient à la troubler."

Il a été reçu dans les États-Unis, des papiers de Londres
jusqu'au 15 Décembre.
On trouva dans la Gazette de ce jour le discours de Bonaparte
à sa Législation. Il est maintenant plus que jamais l'ar-
bitre du Continent; et ses discours sont en conséquence de-
venus des pièces intéressantes. Ces discours, comme toutes les
autres productions de cet homme turbulent, indiquent de nou-
veaux changemens, qui, probablement, continueront jusqu'à
ce que le continent entier soit subjugué, ou que des revers lui
apprennent la modération. Il parait évident, malgré ses ef-
forts pour conserver son ascendant sur l'esprit de l'Empereur
de Russie, qu'il doute maintenant d'y réussir.
Il est certain que l'armée Anglaise en Espagne s'est retirée
en Portugal, dans le voisinage d'Abrantes.
Il n'a été rien fait d'ultérieur, en Congrès, concernant les
relations étrangères des États Unis.
Les Résolutions qui étoient devant la Législation de Massa-
chussets ont passé dans le Sénat, Pour 21 contre 17. Dans la
Chambre des Représentans, pour 254, Contre 145. Majorité
109. La Législation de New York, s'est aussi déclarée contre
l'Administration.

POLICE.

SESSION HEBDOMADAIRE, Samedi le 3 Mars, 1810.
LOUIS JULIEN et JOSEPH JULIEN, condamnés à 40s. d'a-
mende pour avoir vendu de la paille en bottes qui n'étoient pas
de poids.
BENJAMIN TREMBLAY condamné à 20s pour avoir ven-
du des liqueurs fortes le Dimanche.
JOHN RAY, PATRICK HALLAD, WILL. O'HARA, JAMES
COCKBURN, condamnés à 5s. chacun, pour n'avoir pas
abattu les cahots vis-à-vis leurs maisons respectives.

SESSION SPECIALE, Lundi 8 Mars, 1810.

JACQUES HAMPEL, condamné à 8 jours de prison pour s'être
absenté la nuit de la maison de son Maître et pour autre
mauvaise conduite.

MOURUT.
Samedi dernier, Madame DUBOIS, Épouse de Mr. Du-
BOIS, du corps des Ingénieurs Militaires et Dessinateurs.
Elle fut jetée hors de sa cariole (le cheval ayant pris l'épou-
vante) dans la Cité d'Abraham, et elle expira peu de tems
après. Ses restes furent accompagnés au cimetière, Mardi,
par un grand concours de monde. Tous paroissent sensiblement
affligés d'un accident qui a ainsi privé un individu de mé-
rite d'une épouse vertueuse, et une jeune famille de sept
enfants, d'une mère affectionnée.
Noyé, le 28 du mois dernier, en traversant sur la glace de
Trois-Rivières à Nicolet, Mr. IGNACE PEAMONDON, Arpen-
teur, et son fils. Sa femme qui étoit dans la même cariole
fut trouvée morte et gelée sur la glace.

LA prochaine Assemblée de Québec sera Jeudi au
soir le 22 du courant.
Quebec, le 8e Mars, 1810.

ELECTION GENERALE.

AUX LIBRES ELECTEURS DE LA HAUTE VILLE
DE QUEBEC.

MESSIEURS,
AYANT eu deux fois l'honneur de vous repré-
senter dans le Parlement Provincial, je me crois obligé,
après des marques de confiance de votre part, de vous offrir
de nouveau mes services, en conséquence je sollicite vos voix
et vos suffrages à la prochaine Election Générale.
J'ai l'honneur d'être avec respect,
Messieurs et Concitoyens,
Votre très-obéissant et dévoué Serviteur
CLAUDE DENECHÉAU.
Quebec le 6 Mars, 1810.

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ELECTEURS DE
LA HAUTE VILLE DE QUEBEC.

MESSIEURS,
EN conséquence des précédés qui ont malheureuse-
ment eu lieu dans notre dernier Parlement Provincial,
on a encore recouru aux sentimens du Peuple, par une nouvelle
Election; au résultat de laquelle, tout homme, qui a à cœur la
sûreté et la prospérité de la Colonie, doit être vivement inté-
ressé.

Réfléchissant sérieusement sur cette occasion importante, je
conçois humblement, qu'il me seroit mal, après avoir été si
souvent honoré de votre choix, d'abandonner le service public,
tant qu'il vous plaira m'honorer de votre confiance; et persuadé
que je n'ai rien fait jusqu'à présent qui puisse me faire perdre
votre estime, je prends la liberté de vous offrir encore une fois
mes services, comme un de vos Représentans dans le prochain
Parlement Provincial, et de solliciter vos voix et vos suffrages
à la prochaine Election.

Dans les sentimens d'une reconnaissance respectueuse, j'ai
l'honneur d'être
MESSIEURS,
Votre très oblige et
très humble et Obéissant Serviteur.
J. BLACKWOOD.
Quebec, le 6 Mars, 1810.

AUX ELECTEURS DE LA BASSE VILLE DE QUE-
BEC.

MESSIEURS,
La Législation Provinciale étant encore dissoute,
je viens encore une fois vous offrir mes services pour
vous représenter dans le prochain Parlement.

Dans l'adresse que je vous fis en Octobre dernier, je vous
assurai que je n'abuserais pas de votre confiance; je puis encore
dire avec vérité que je n'ai pas manqué à ma promesse, que je
ne me suis point écarté de mon devoir: comme Membre de la
Chambre d'Assemblée, j'ai agi et voté impartialement suivant
ma conscience, et au meilleur de mon jugement, et avec autant
d'indépendance, de désintéressement et de zèle pour notre Roi
et notre Pays qu'aucun homme dans la Chambre. C'est pour-
quoi j'espère et demande avec confiance vos suffrages et votre
appui à la prochaine Election.—Messieurs, recevez mes
sincères remerciemens pour le passé; recevez mes offres de ser-
vices pour l'avenir, et vous confèrerez une nouvelle obligation.
Votre très humble Serviteur
Quebec, le 6e Mars, 1810. JOHN JONES.

AUX ELECTEURS DE LA BASSE VILLE DE QUEBEC.

MESSIEURS,
ENCORE tout rempli du plaisir et de la reconnais-
sance que ma fait éprouver la dernière Election, je ne saurois
me dispenser de me présenter à la prochaine, pour y
solliciter de nouveaux suffrages: Je m'y trouve d'autant
plus étroitement obligé, que cette Election a lieu express pour
soumettre à votre jugement la conduite de vos Représentans.
Je suis avec respect,
Messieurs
Votre très humble et
très affectionné Serviteur.
Quebec, 8e Mars, 1810. P. BEDARD.

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ELECTEURS DU
COMTE DE HAMPSHIRE.

MESSIEURS,
QUOIQUE long-tems domicilié parmi vous, Je
n'ai pas encore sollicité vos suffrages pour vous repré-
senter dans la Chambre d'Assemblée, parce que j'ai vu des per-
sonnes se présenter, qui, étant moins occupées que moi, devoient
être plus en état de donner une attention soutenue aux af-
faires Publiques; mais lorsqu'on contraire j'apprends que les
affaires de la Province ont été entièrement négligées pendant
deux Sessions, au grand préjudice du bien-être Public; et lors-
que j'apprends que la majorité de la Chambre non seulement
méprise les droits des deux autres branches de la Législature,
et ceux mêmes de leurs Compatriotes considérés Electeurs, mais
aussi que cette majorité a voulu voter sans s'être donné la peine
d'écouter mille loix, statuts, par les; Je conçois qu'il est de
mon devoir, envers la Province, et plus particulièrement mon
devoir envers vous, Messieurs les Electeurs du Comté de
Hampshire, de vous offrir mes services comme Candidat à l'E-
lection prochaine, vous assurant, en même tems, que si vous
me faites l'honneur de me nommer, ni l'esprit de parti, ni
aucune autre considération quelconque, m'empêchera de por-
ter, l'attention la plus assidue aux affaires de la Province, et plus
particulièrement aux intérêts du Comté de Hampshire.
J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens de respect le plus
parfait,
Messieurs,
Votre très humble et
très dévoué serviteur,
Quebec, 3e Mars, 1810. JOHN COLTMAN.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE ST. MAURICE.

MESSIEURS,
JE ne puis encore me considérer comme acquitté des
engagemens que j'ai contractés envers vous lors de la der-
nière Election; en conséquence, je vous trouve, comme j'ose
m'en flatter, que ma conduite pendant la courte durée du Parle-
ment n'a pas été indigne de la confiance dont vous m'avez
honoré, vous me retrovez dans les mêmes dispositions à
l'Election prochaine.
J'ai l'honneur d'être avec respect
Messieurs,
Votre très humble et
très dévoué serviteur.
Trois-Rivières, 6 Mars, 1810. L. GUGY.

A MESSIEURS LES ELECTEURS DE CORNWALLIS.

MESSIEURS,
LES Résolutions de la Chambre d'Assemblée sur
la Liste Civile, et l'expulsion du Juge ont donné lieu
à une autre dissolution du Parlement, et cette dissolution sous
l'impulsion d'un excès de confiance de la part de vos Représentans.
Une des questions me paraissant d'être pas vous être étrangère
l'autre me paraît vous être connue, vous m'abandonnant le
de tout autre détail. Comme j'ai de vous anciens Représen-
tans, je m'empresse de vous offrir ce que j'ai voté pour: ces
résolutions, et qu'en le faisant, j'ai considéré ne faire qu'at-
teindre votre but et le mien, qui est de concourir à promouvoir

le bien général de la Province. Je dois vous déclarer encore
que j'éprouve une vive satisfaction d'avoir une nouvelle oc-
casion de pouvoir avoir l'honneur de m'offrir pour un des
Candidats à l'élection de votre Comté, et que vous ayez celle
de renouveler le choix des Membres, qui doivent vous re-
présenter dans le Parlement prochain. Je vous fais donc de
nouveau l'offre de mes services dans le Parlement, et je vous
fais d'autant plus volontiers cette offre, que la confiance, dont
vous avez bien voulu m'honorer, l'exige de ma part.
J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Avec respect,
Votre très-humble et
Très-obéissant serviteur,
Quebec, 7 Mars, 1810. J. L. BORGIA.

A MESSIEURS LES ELECTEURS DE CORNWALLIS.

MESSIEURS,
LES précédés de la Chambre d'Assemblée de l'avant
dernier Parlement en occasionneront la dissolution, et cet-
te dissolution m'amène à subir une autre épreuve devant vous,
je la subis cette épreuve, et j'espère l'honneur de la voir se ter-
miner par ma réélection.
Les précédés de la Chambre d'Assemblée du dernier Parle-
ment par rapport à la Liste Civile et à l'expulsion du Juge ont
ramené les choses au même état, et une nouvelle épreuve
devient indispensable—Cet état des choses me porte à vous of-
frir de nouveau mes services dans le Parlement, et en vous les
offrant, à ne pas hésiter à vous dire que j'ai voté pour les Ré-
solutions, qui l'ont reproduit.
J'ai l'honneur d'être avec respect,
Messieurs
Votre très-humble et
Très-Obéissant Serviteur.
Quebec, 8e Mars, 1810. J. ROBITAILLE.

AUX LIBRES ELECTEURS DU COMTE DE KENT.

MESSIEURS,
LA dissolution de la Chambre d'Assemblée de
cette Province me fournit l'occasion de vous offrir mes
services pour vous représenter dans le nouveau Parlement. Né,
et élevé parmi vous, je devrois naturellement éprouver vos suf-
frages; la connaissance parfaite que vous devez avoir sans doute
de mes sentimens loyaux pour mon Roi, et ma Patrie, jointe
aux desirs que j'ai toujours manifestés de vous être utile,
m'enhardit à solliciter vos votes.
Si vous croyez, Messieurs, que je sois propre à remplir une
si pénible tâche, vous pouvez être convaincus que ma condui-
te dans toutes les circonstances, et les instans de ma vie, sera
celle d'une personne véritablement attachée à vos droits,
et à votre prospérité, et qui par des efforts constants, à promou-
voir le bien de cette Province, méritera à juste titre la confiance
que vous aurez reposée en elle, c'est dans ces sentimens respec-
tueux avec lesquels je vous prie de me croire.
Messieurs,
Votre très humble et très
obéissant serviteur.
Quebec, 8 Mars, 1810. F. VASSAL DE MONVIEL.

COMME plusieurs habitants de la Ville de Québec
n'ont pas eu l'occasion de signer l'adresse à son Excellen-
ce, avant qu'elle ait été présentée, il en restera une feuille au
Bureau de Mr. BURNES, jusqu'à Mercredi prochain inclusi-
vement, afin de recevoir leurs signatures, après lequel tems
elle sera délivrée.—Quebec, 8e Mars, 1810.

VENTE PAR ENCAN.

Sera vendu, LUNDI, le 12e du courant, par le Soussigné, à
la maison de Mr. F. Duval, sur la Place du Marché.
TOUT son fond de magasin, consistant en Draps,
flanelle, Toile, Thickets, velours, indiennes, shawls,
Bazins, mousselines, soie à coudre, fils, tavail, gants, bas, sou-
liers, &c. &c. &c.
Dans le même tems sera vendu au même lieu, tout le fond
de Magasin de Mr. Duval, fils, consistant dans les mêmes arti-
cles, et de plus, un superbe fusil à patente à deux coups.
La vente commencera à une heure de l'après midi.
R. LELIEVRE, Enc. & Court.
Quebec, 7e Mars, 1810.

Sera vendu, MARDI prochain, le 13e du courant, à la Cham-
bre d'Encan de THOMAS AYLWIN, à une heure.

DIX caisses de Chandeliers de buis de Balinois,
10 caisses de Chocolat, 120 quarts de fine fleur, bouquets
de plats à fruits.
Aussi, des Tailanderies, verreries, flanelles de Galles, con-
vertes vertes, cotons blancs, toiles d'Ecosse, toilettines, noir de
souliers et une variété d'autres articles.
Quebec, le 7 Mars, 1810.

Sera vendu, MERCREDI le 14e du courant sur le Quai de
Messrs. Peter Brabant & Co. pour cause de plusieurs con-
ditions, à une heure.

QUATRE Pipes et une enroullage de Vin de
Port de la première qualité.
1 do de Vieux Maître P. L.
1 quart de do do
1 Pipe et une barrique de do M. L.
5 do d'excellent vin de Fayal importé en droite ligne de
l'île, par le Cap. Potts.
1 quart de Ténériffe P. L.
4 quarts de Peinture rouge de Venise,
10 quarts de clous assortis,
600 minots de sel de Liverpool,
4 voies de charbon pour les chaudières, et d'autres articles
Quebec, le 5 Mars, 1810. JONES & WHITE
Enc. & Court.

LE Soussigné a à vendre de l'Huile de Florence
de la meilleure qualité.
Quebec, le 7e Mars, 1810. FRANS QUIROUET.

MAISON DE LA TRINITE, MONTREAL, 17 Février, 1810.

LES Personnes qui desiront contracter pour poser
les BOUES et BALISES ordinaires, dans le LAC
St. PIERRE, à l'ISLE PLATTE, à l'ISLE A LA BAGUE,
et d'avant Montréal, à l'ouverture de la Navigation et les rem-
placer lorsqu'elles seront emportées ou défilées, jusqu'à la
fin de la Navigation; donneront leurs propositions à Mr. De-
lisle, à la Maison de la Trinité, à Montréal, le DIX AVRIL
prochain ou auparavant. Toutes personnes résidentes dans le
District de Québec, desirant contracter comme ci-dessus, sont
priées de donner leurs propositions à Mr. Lindsay, Greffier
de la Maison de la Trinité à Québec.

Il sera tenu une Session de la COUR
QUEBEC, du BANC du ROI de Jurisdiction Criminelle
pour le dit District, à la Chambre d'Audience, dans la Cité
de Québec, JEUDI le VINGT-DEUXIEME jour du présent
mois de Mars, à ONZE heures du matin; dont tous Juges de
Paix, Coronaires Commisaires et autres officiers de Justice,
pour le dit District, dont le devoir en d'être présents à la dite
Cour, prendront connaissance, afin qu'ils se trouvent là et
alors en personnes pour vaquer aux affaires que la dite Cour
pourra légalement ordonner et requérir.
JA: SHEPHERD, Sheriff.
Quebec 8e Mars, 1810.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE de l'indi-
cateur.

Les Exposés, émanés de la Cour du Banc
du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour
le District de Québec, à la poursuite de Patrick Langan, Es-
cuyer, m'enjoignant de vendre ou faire vendre, conformément
à la loi, tous les droits de William Grant, ci-devant de la Vil-
le de Québec, Ecuyer, dans et sur le domaine de la Seigneurie
de Chamilly, Grande Ile, Hets, Battures et Banalités de la
dite seigneurie, et à un lot dans le canton, en en exceptant ce
qui a été vendu à Sir John Johnson, Baronet, par un Acte
passé à Beloit, devant Leguay et un autre, Notaires, le 30
jour d'Août 1804, étant une quatorzième partie de toute la
Grande Ile, contenant environ vingt deux arpens et cinq
huitièmes d'arpent en superficie, ci-devant saisis et pris en
vertu d'un ordre d'exécution, émané de la dite Cour, à la
poursuite de Patrick Langan, contre l'Honorable John Richard-
son, Curateur de la succession vacante du dit WILLIAM
GRANT. Je donne avis par le présent que les dits droits
du dit feu William Grant, seront vendus au plus haut encléri-
seur, à mon Bureau, dans la Cité de Montréal, SAMEDI le
DIX-TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure
de l'après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente
seront énoncées.
EDWD. WM. GRAY Sheriff.
Bureau du Sheriff, 1er Mars, 1810.

Il sera tenu une Session de la COUR
QUEBEC, du BANC du ROI de Jurisdiction Criminelle
pour le dit District, à la Chambre d'Audience, dans la Cité
de Québec, JEUDI le VINGT-DEUXIEME jour du présent
mois de Mars, à ONZE heures du matin; dont tous Juges de
Paix, Coronaires Commisaires et autres officiers de Justice,
pour le dit District, dont le devoir en d'être présents à la dite
Cour, prendront connaissance, afin qu'ils se trouvent là et
alors en personnes pour vaquer aux affaires que la dite Cour
pourra légalement ordonner et requérir.
JA: SHEPHERD, Sheriff.
Quebec 8e Mars, 1810.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE de l'indi-
cateur.

Les Exposés, émanés de la Cour du Banc
du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour
le District de Québec, à la poursuite de Patrick Langan, Es-
cuyer, m'enjoignant de vendre ou faire vendre, conformément
à la loi, tous les droits de William Grant, ci-devant de la Vil-
le de Québec, Ecuyer, dans et sur le domaine de la Seigneurie
de Chamilly, Grande Ile, Hets, Battures et Banalités de la
dite seigneurie, et à un lot dans le canton, en en exceptant ce
qui a été vendu à Sir John Johnson, Baronet, par un Acte
passé à Beloit, devant Leguay et un autre, Notaires, le 30
jour d'Août 1804, étant une quatorzième partie de toute la
Grande Ile, contenant environ vingt deux arpens et cinq
huitièmes d'arpent en superficie, ci-devant saisis et pris en
vertu d'un ordre d'exécution, émané de la dite Cour, à la
poursuite de Patrick Langan, contre l'Honorable John Richard-
son, Curateur de la succession vacante du dit WILLIAM
GRANT. Je donne avis par le présent que les dits droits
du dit feu William Grant, seront vendus au plus haut encléri-
seur, à mon Bureau, dans la Cité de Montréal, SAMEDI le
DIX-TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure
de l'après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente
seront énoncées.
EDWD. WM. GRAY Sheriff.
Bureau du Sheriff, 1er Mars, 1810.



J. H. CRAIG, GOUVERNEUR.

GEORGE TROIS par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de l'Assemblée de notre dite Province, appelés et choisis, pour notre Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos bien aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT. Attendu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas-Canada, de dissoudre ce présent Parlement Provincial, de notre dite Province, qui est actuellement prorogé à lundi le vingt-sixième jour de ce présent mois de Mars, ce faisant, nous publions par cette fin notre présente Proclamation Royale, et terminons par icelle en conséquence, le dit Parlement Provincial, et les Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont déchargés de se trouver, et de s'assembler lundi le vingt-sixième jour de ce présent mois de Mars. Et étant résolu, et désirant de faire assembler aussitôt que possible notre Peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis dans le Parlement Provincial, Nous faisons par la présente connaître notre volonté, et plaisir Royal, afin de convoquer un nouveau Parlement Provincial, et déclarons encore par la présente, qu'avec l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour donné des ordres pour émaner nos Lettres en due forme, aux fins de convoquer un nouveau Parlement Provincial, lesquels Lettres seront datées lundi le douzième jour de ce présent mois de Mars, et seront retournables, SAMEDI le VINGT-UNIÈME jour d'AVRIL prochain, pour tous les endroits, excepté pour le Comté de Gaspé, et pour le Comté de Gaspé, VENDREDI le QUINZIÈME jour de JUIN prochain. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoins notre très fidèle et bien aimé Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et pour notre dite Province du Bas-Canada &c. &c. &c. A notre Château St. Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le premier jour de Mars, dans l'an de notre Seigneur, mil huit cent dix, et dans la cinquantième année de notre Règne.

J. H. C.
HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.
Traduit par ordre de Son Excellence,
X. LANAUDIERE, S. et T. F.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LONDRES.

Bureau de l'Amirauté, le 29 Nov. 1809.
L'Honorable Lieutenant W. Waldegrave, de la Ville de Paris, est arrivé ici ce matin, avec des dépêches du Vice-Amiral Lord Collingwood, Commandant en chef des Navires et vaisseaux de Sa Majesté dans la Méditerranée adressées à l'Honorable W. W. Pole, dont ci-dessous sont les copies.
Ville de Paris, à la Hauteur de St. Sébastien, le 30 Octobre.

Monsieur.—Par ma lettre, du 16 Septembre, leurs Seigneuries auront été informées de la nouvelle que j'avais reçue relativement aux mouvements proposés de l'Escadre Française, et de mes raisons de changer ma station à St. Sébastien.

Tandis que j'étais dans cette station, la nuit du 22 du courant, le Pomona nous joignit, et le Capitaine Barrie, (qui avec une persévérance infatigable, avait, avec l'Alceste, veillé le Port de Toulon,) m'informa que le jour auparavant, plusieurs de l'Escadre de l'ennemi avaient mis en mer, que d'autres sortaient lorsqu'il les laissa, et qu'il y avait toute apparence que la flotte entière serait en mouvement du port. Ils avaient un convoi nombreux avec eux, et comme ce mouvement se faisait au commencement d'un vent d'Est, il y avait peu de doute qu'il s'adressât vers l'Ouest. Je donnai immédiatement le signal nécessaire pour que l'Escadre se préparât à les recevoir, et je plaçai les trois frégates et la corvette, (Pomona, Hydra, Volontaire, et Minstrel) du côté du vent, afin de donner avis de l'approche de l'ennemi.

Le matin du jour suivant (le 23) peu après huit heures, le Volontaire donnant le signal qu'il y avait une flotte à l'Est tandis qu'elle venait vent devant, il ne fut fait aucune altération dans l'Escadre, excepté deux bons voiliers, le Tigre et le Bulwark, qui avancèrent. A dix heures, le Pomona donna signal que l'ennemi serait le vent, et le convoi se séparant des vaisseaux de guerre, que l'on vit alors ne consistait que de trois vaisseaux de ligne seulement, deux frégates, deux petites frégates ou vaisseaux et un convoi d'environ vingt petits vaisseaux. J'ordonnai au Contre Amiral Martin de leur donner la chasse, avec huit des meilleurs voiliers, qui louvoyèrent en sens contraire afin de tirer avantage du changement du vent qui étoit alors bien changeant.

A deux heures après midi, le Pomona ayant gagné le vent, fut commandé de détruire tous ceux du convoi qu'il pourroit rencontrer; et le soir il brûla deux Brigs, deux bombardiers et une gabie. Avant la nuit l'ennemi fut hors de vue, et les vaisseaux qui donnaient la chasse et qui n'étoient pas beaucoup avancés se tenoient vers le Nord, tandis que l'Escadre avec moi s'étendait vers le Sud. Le lendemain au matin on ne vit ni les vaisseaux François ni ceux qui les avoient poursuivis.

Ce matin le Contre Amiral Martin nous joignit avec sa division qui comprenait le Canopus, le Cumbarland, le Tigre, le Sultan, le Leviathan et le Cumberland, ayant encore rencontré l'ennemi le 24, à la hauteur de l'entrée du Rhône; et le 25 il le chassa à terre; le Robust de 84 canons portant le pavillon du Contre Amiral Boudon, et le Leon de 74 à la hauteur de Frontignan, furent mis en feu par l'ennemi même. Le Borée de 84 canons, et une frégate, s'échouèrent l'entrée du port de Cette, d'où il y a peu de probabilité qu'ils se retirent.

Je ne puis suffisamment exprimer la haute satisfaction que j'ai ressentie, de la persévérance intrépide du Contre Amiral Martin, et des Capitaines qui étoient avec lui dans la poursuite. Rien de moins ardent ou de moins habile, n'eût produit un résultat aussi heureux, dans un endroit où la côte près du Rhone est si basse et si dangereuse, de sorte que quelques vaisseaux étoient à cinq ou six brasses d'eau, le temps couvert et le vent de Sud Est soufflant très-fort.

Je vous envoie, Messieurs, la lettre du Contre Amiral Martin; et je prends la liberté de féliciter leurs Seigneuries sur la destruction de trois grands vaisseaux de l'ennemi, sans la moindre résistance de leur part et sans un seul coup tiré par les vaisseaux Anglois excepté quelques uns tirés par le Tigre sur le Borée, lorsqu'il poussa à terre à Cette; des deux frégates de l'ennemi Pomone et Pauline, l'une sera le vent

quelque temps dans la nuit et entra dans la rade de Marseilles.

L'autre partie de l'Escadre Française a été trouvée à Toulon par les vaisseaux qui ont depuis examiné ce port.

J'ai l'honneur d'être, &c.
(Signé) COLLINGWOOD.

Ville de Paris, à la hauteur de Rosas, le 1 Nov. 1809.
Monsieur.—Lorsque le convoi de l'ennemi fut poursuivi, le 23 du mois dernier, les transports séparés de ses vaisseaux de guerre et sous la protection d'un vaisseau victuailleur armé, deux bombardiers et un Chébec cinglèrent vers la Baie de Rosas. Lorsque nous eumes disposés des vaisseaux de guerre ainsi que je vous ai dit dans ma lettre d'hier, le convoi devint l'objet de mon attention; et le 29 j'envoyai l'Appollo à la hauteur de Rosas pour examiner les vaisseaux qui y étoient et jusqu'à quel point on pouvoit les assaillir.

Le lendemain je nommai les vaisseaux qui sont ci en marge pour ce service, sous les ordres du Capitaine Hallowell, afin de les amener si le vent étoit favorable, autrement de les détruire.

L'état du vent et de la mer ne put permettre cette opération qu'hier au soir, que les navires vinrent vers la Baie, et mouillèrent à environ cinq miles du château de Rosas, sous la protection duquel, du Fort Trinity et de plusieurs autres batteries nouvellement érigées, le convoi, consistant de onze vaisseaux dont cinq armés ainsi qu'il parait par la liste, fut amarré.

Les chaloupes étant arrangées en divisions séparées, le tout fut mis sous les ordres du Lieutenant Taylor, premier Lieutenant du Tigre, et procéda à l'attaque sur l'ennemi, qui quoiqu'il n'eût pu avoir aucune information de cette entreprise contre lui, fut trouvé complètement sur ses gardes. Le navire qui étoit une espèce de petite frégate, étoit renfermé dans des filets d'abordage, et une chaloupe canonnière avança en avant pour la vigie: étant hélo et le canon d'alarme ayant été tiré, nos chaloupes firent force de voiles et les équipages animés au plus haut degré remplirent l'air de leurs acclamations; et chaque division prit le poste qui lui avoit été assigné; le vaisseau armé fut attaqué en tous les points et emporté en peu de minutes malgré la résistance vive et opiniâtre que fit l'ennemi; tous ses vaisseaux armés furent bien défendus, mais les matelots Anglois et les soldats, déterminés à les réduire, ne se seroient pas laissés repousser par une force qui fut trouvée double de ce que l'on pensoit; et outre l'opposition faite par les vaisseaux, les canons du Château, les forts dans la baie, les chaloupes canonnières et la mousqueterie du rivage tirèrent un feu constant sur eux. Au commencement du jour tous les navires ou vaisseaux étoient ou brûlés ou amenés, aidés par de petits vents, qui venoient de la terre, et tout le convoi qui étoit venu de Toulon pour secourir l'armée Française en Espagne a été détruite, à l'exception de la frégate qui s'étoit échappée à Marseilles et un vaisseau victuailleur dont on n'a pas entendu parler depuis.

Je ne puis conclure cette narration sans exprimer les sentiments que m'a inspirés cette entreprise hardie, et le respect et l'admiration que je sens pour ceux qui l'ont exécutée.

En premier lieu, le succès dépendoit beaucoup de l'arrangement qui a été fait par le Capitaine Hallowell, avec un jugement et une prévoyance qui distinguent cet officier dans tous les services où il est employé; sa manière de diviser les chaloupes, de préparer les matières combustibles, et de pourvoir de tout ce qui pouvoit être nécessaire, inspira de la confiance à tous; et en cela il fut aidé de l'expérience et du zèle des Capitaines Woodhouse, Buller, Taylor et Hope. Les Brigs étoient sous voile, aussi près des vaisseaux attaqués que les vents légers pouvoient le permettre; et le Capitaine Hallowell fait beaucoup de louanges de la conduite de leurs commandans Crawley, Rait et Wilson. Le premier Lieutenant Tailor conduisit à l'assaut de la manière la plus galante et fut suivi des autres officiers comme si chacun eût été ambitieux de sa place et eût désiré être le premier; tout le parti soutint bravement le caractère que les matelots Anglois se sont établis.

Je suis fâché d'avoir à ajouter que la perte a été considérable, je vous en envoie une liste. Le lieutenant Tait, des volontaires, jeune officier excellent et brave, et Mr. Caldwell, second du Tigre, jeune homme qui promettoit beaucoup, furent les seuls officiers tués.

Plusieurs officiers dans la flotte demandèrent à être volontaires dans ce service. Je ne puis résister aux pressantes sollicitations des Lieutenans Lord Vicomte Balgome, l'Hon. J. A. Mandell, et l'Hon. W. Waldegrave de la Ville de Paris, pour avoir le commandement des chaloupes, dans lequel ils montrèrent ce courage qui leur est naturel.

Je vous transmets aussi la lettre du Capitaine Hallowell, concernant ses procédés, avec des listes des officiers qui commandoient des chaloupes et avoient des commissions dans ce service et des vaisseaux brûlés et pris.

J'ai l'honneur d'être, &c.
(Signé) COLLINGWOOD.

P. S. J'ai chargé le Lieutenant Waldegrave, de la Ville de Paris, de vous livrer mes dépêches; c'est un officier d'un grand mérite et qui commandoit une des chaloupes employées dans ce service.

AUX FERMIERS ET AUTRES.

A LOUER pour une ou plusieurs années, et la possession donnée immédiatement.

UNE PIECE de TERRE située sur la Rivière St. Charles, à la distance de deux miles de la Ville de Québec, contenant environ quatre-vingt dix arpents, dont cinquante quatre arpents sont en culture, partie en prairies et partie en terre labourable et pâturage.

Une autre pièce de terre éloignée de trois arpents de celle ci-dessus mentionnée, contenant environ trente cinq arpents, toute en culture, dont la plus grande partie est entourée par la Rivière semblable avec une maison pour un Fermier, une grange spacieuse, une remise et des étables dessus construites. Par la situation de cette terre, qui a une pente douce vers la Rivière, elle n'a besoin d'aucun fosse pour l'égout, il faut seulement huit arpents de clôture pour la clore entièrement.

Une autre pièce de terre joignant la dernière mentionnée, contenant environ trente-huit arpents, dont trente sont en culture, avec une grange dessus construite.

Les lots ci-dessus désignés seront loués ensemble ou séparément. Mais s'il se présente un Fermier qui veuille prendre le tout pour un nombre d'années, il aura un encouragement libéral, et une allocation considérable lui sera faite annuellement à même le loyer, pour mettre les clôtures en bon ordre, et engraisser les prairies.

Les terres et dessus contiennent environ cinquante arpents de prairies.—S'adresser à P. F. DESBARATS, N. B. Il louera aussi la MAISON qu'il habite, située sur la dite Rivière St. Charles, avec sept arpents de terre dans un état de culture le plus parfait, et tous les bâtiments extérieurs et dépendances dessus construits.
Québec, 21e Février, 1810.

BUREAU DU DÉPUTÉ COMMISSAIRE GÉNÉRAL.
QUÉBEC, 9e. Février, 1810.

ON a besoin pour les troupes de Sa Majesté dans le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, &c. &c.

QUINZE MILLE SOIXANTE DEUX QUARTS DE FLEUR.
SEIZE MILLE DEUX CENS SEIZE MINOTS DE BONS POIS CUISANS.

A être livrés aux endroits suivants, dans les quantités et aux termes ci-dessous spécifiés:

Au Magasin du Roi à Montréal.		
	Fleur.	Pois.
Au 1er. Juin ou avant	2,200 quarts.	2,700 minots.
Sur le Quai du Roi à Québec.		
Au 1er. Juin ou avant	3,000	4,300
15 Juin do	3,800	5,000
1er. Juillet do	4,000	4,216
1er. Août do	2,062	

Total 15,062 Q. Fleur. 16,216 M. Pois.

La Fleur doit être mise dans des bons quarts contenant 196lb net, chaque—marqués des lettres initiales des noms des fournisseurs, et la lettre W dessous; sujette à inspection, garantissant qu'elle se conservera bonne pendant douze mois du jour de la livraison. Toute fleur trouvée défectueuse dans le temps ci-dessus spécifié sera remplacée par le fournisseur d'une égale quantité de bonne fleur.

Les Contractants pourront recevoir en espèce une avance d'un tiers de la somme pour la laquelle ils auront contracté sur de bonnes et suffisantes cautions, le reste sera payé en argent ou lettres de change à trente jours de vue au Pair, au choix du Gouvernement.

Les Propositions scellées, endossées "FLEUR" ou "POIS," ou tous les deux articles seront reçues à ce Bureau, Samedi le 17 Mars prochain, pour le tout ou partie des articles ci-dessus, en quantités pas moindres que 300 Quarts de Fleur ou 200 Minots de Pois.

JAMES GREEN
F. F. D. C. G.

Province du Bas-Canada, DANS LE BANC DU ROI, District de Québec, Mardi le 20 Février, 1810.
Mathew McClure, Curateur et Demandeur
John A. Clement et autres héritiers de feu Frs. Le Maître, Ecuyer, Défendeurs,
(No. 241)
Ferguson et Cairns, Tiers saisis,
Encore
Opposans.

ORDONNE' que les créanciers ci-après nommés et dont les créances sont contestées aient, conformément aux règles de pratique de cette Cour, à filer dans l'Office des Protonotaires de cette Cour, d'ici au VINGT-QUATRE DE MARS prochain, inclusivement, les preuves ou affidavits au soutien de leurs demandes respectives, à peine d'en être forclos savoir, Messieurs,
J. A. Panet, James Tod, James Godard,
Wm. Hunter, James Hanna, Johanna George,
John Neilson, Janet Brydon, Simon Doucet,
Jacques Leblond, Jean Masse, James Fisher,
Lester & Morrogh, John Paterdon, Decarreau,
T. T. Odber, George Pozer, Joseph Fournier,
John Loes, P. & H. Lemesurier, Math. Maculder,
Wm. Lindsay, Junr. et Isaac Roberts.
Par Ordre de la Cour,
PYKE & PERRAULT, P. B. R.

AVERTISSEMENT.—Le Soussigné prend la liberté de faire ses plus sincères remerciements à ses amis et au public de l'encouragement qu'ils lui ont donné pendant un nombre d'années dans ses affaires de commerce, et il espère que le même encouragement sera continué à son fils Nicolas Boucher, en faveur de qui il a résigné son fond de commerce par acte passé par Mre. Augustin Dionne, Notaire, le 28 Août 1809, et n'a eu aucune part quelconque dans les affaires conduites par son fils depuis ce temps.
FRANÇOIS BOUCHER.
Rivière Ouelle, le 15 Février 1810.

AVERTISSEMENT.—A louer pour une ou plusieurs années, à commencer au premier de Mai prochain, les Emplacements du Soussigné, situés à la Canotière de cette Basse Ville de Québec, comprenant un Quai spacieux, faisant face à la Rivière St. Charles et joignant d'un côté celui de Mr. John M'Nider et d'autre côté celui de Mr. Ths. Wilson: de plus une superbe Maison de pierres à deux étages, des hangars en pierres et en bois, écuries et autres bâties sur l'emplacement avoisinant le Quai, le tout en bon état. Ceux qui désirent voir le tout, peuvent s'adresser au propriétaire soussigné, sur les lieux, tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à midi.
ANTHONY VANFELSON.
Québec, 28e. Février, 1810.

A LOUER et possession donnée au 1er Mai prochain, une grande maison commode, agréablement située sur le chemin de Ste. Foi à une lieue de la Ville, avec une grange, étables, remises, &c. dans la Cave il y a un bon puits d'excellente eau, et un autre dans la grange; on louera aussi le Jardin et autant d'acres de terre que l'on voudra.
Pour les particularités il faut s'adresser à ARCHD. CAMPBELL, No. 23, Rue Champlain.
Québec, le 1er Mars 1810.

LES Soussignés Exécuteurs Testamentaires de feu JEAN BAPTISTE BEAUDET de son vivant aubergiste demeurant en la Ville des Trois Rivières, prient toutes personnes à qui il est dû par la Succession du dit feu Jean Baptiste Beaudet de leur faire transmettre ou à Mr. Ranvozy, Notaire, aux Trois Rivières, leur juste demande, afin qu'elle soit acquittée immédiatement, et tous ceux qui sont endettés à la dite Succession soit par Comptes, Billes, Obligations ou autrement sont requis de payer pour éviter tous frais de poursuite.
PIERRE AUBRY,
JOSEPH GODEFROY DE NORMANVILLE,
Exécuteurs Testamentaires.
Trois Rivières le 27 Février, 1810.

A LOUER.—Et possession donnée au premier de Mai prochain, une Maison de pierre agréablement située au Village de Beauport, avec un Jardin, Grange, étables &c. s'adresser à J. ANT. BOUTILLIER, Rue du Palais.
Québec, le 1er. Mars, 1810.

AVERTISSEMENT.—Tous ceux qui doivent à la SUCCESSION de feu Mr. DANIEL FRASER, Tailleur, sont par le présent avertis, que tous les comptes dus à la dite Succession et qui n'ont pas été payés au 20 Mars prochain, seront ce jour là mis entre les mains d'un Avocat pour être recouvrés suivant la Loi.
ELIZABETH FRASER,
Exécutrice.
Québec, le 14 Février, 1810.

A VENDRE par les soussignés, par vente privée.
3 Pipes d'excellent Madère du Brésil,
3 do. vieux do. L. P.
2 barriques do. do. do.
3 Pipes do. do. L. M.
Québec, le 2 Janvier, 1810. JONES & WHITE.

CLOUX à vendre au Magasin de Mr. Henry Black, 3 Quarts 8d. Rose.
3 ditto 10 ditto Rose.
5 ditto 24 ditto Rose.
4 ditto 14 ditto Plancher,
3 ditto 16 ditto ditto.
3 ditto 18 ditto ditto.
Québec, le 1er Février 1810.

AVERTISSEMENT.—Le Soussigné dûment élu Curateur à la Succession vacante de feu CHARLES STEWART, Ecuyer (de son vivant Contrôleur de la Douane de Sa Majesté pour ce Port) prie ceux à qui la dite succession peut devoir, d'envoyer leurs comptes dûment attestés; et tous ceux qui doivent à la dite Succession sont priés de payer sans délai.
CHAS. G. STEWART.
Québec, le 21 Février, 1810.

A VENDRE par le SOUSSIGNÉ, pour agent comptant, UN FOND DE MAGASIN consistant en une grande variété d'ARTICLES DE MODES.
Québec, 4 Janvier 1810. R. LELIEVRE.

A VENDRE par les SOUSSIGNÉS.
10 Pipes de bon Vin de Port.
6 Do. de Madère Particulier de Londres.
16 Do. de Rayal, apporté par le Capit. Potts.
200 Quintaux de Merue prise cette année.
140 Couilles de gros Poissons verts.
2000 Planches d'un ponce.
Du Rum distillé de Melasse, d'une bonne qualité, quelques barriques d'huile de Marsouin, du Bled marchand, des Pois blancs et verts, de la Fleur fine, séchée au fourneau, du biscuit et de la Cassonade.
PETER BRCHAUT & Co.
Québec, le 28 Septembre, 1809.

RECEMENT arrivé de Londres par le Prince of Wales, Capitaine West, et à vendre par les Soussignés.—Une quantité de meilleure Tye Suedois, des Peintures consistant en Blanc, Brun Espagnol, Jaune; Do. clair, et de l'Ocre, en barils de 4 Quarts, chaque; de l'huile préparée en cruches de 10½ gallons, Noir Anglois, d'excellent Vinaigre en tonnes et en jarres, Gllets d'Liver, Tapissierie, Gobelets de verre, chemises de toile, Dos de coton, toiles peintes, fil, bas et ficelles, dont ils disposeront à des prix modérés pour de l'argent comptant.
Aussi quelques boucauts de Sucre en pain.
Québec le 29 Nov. 1809. WAGNER & RITCHIE.

A VENDRE à des conditions raisonnables.—Par le Soussigné, No. 7 Rue St. Pierre, pour argent comptant, court crédit ou lettres de change, 25 tonnes d'esprit de la Jamaïque, fort et de haut fumet, 10 caisses de thé Hyson skin d'une qualité supérieure, sucre en pains en petits lots pour des familles, quelques bouteilles de liqueurs, deux boîtes à toilette vernies, &c. un service à thé, de Porcelaine.
Québec, 3 Janvier, 1810. JOHN JONES.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS
4 Pipes d'excellent vin de Port,
20 Pipes do. de Ténérisse,
50 Tierçons de Riz,
13 Boucauts de Tabac en feuilles,
2 Tonneaux de cuivre en paquets,
9 caisses de thé Single,
4700 minots de bled de la première qualité,
110 do. de Pois,
50 m. de Pin équarri,
20 m. do. de Chêne do.
15 m. Pieds de do. de la seconde qualité,
Quelques cordes de bois de latage,
Un Cable Patente de 7 pouces.
Quelques cuilles de cordages,
et quelques voies de charbon.
Québec, le 8 Dec. 1809. JOHN MURE & Co.

A LOUER
LA Maison No. 6 Rue de la Montagne, appartenant à la Succession de feu Daniel Fraser, Tailleur. S'adresser à Madame Fraser, sur les prémisses.
Québec, 14e. Février, 1810.

A VENDRE.
CETTE belle, grande et superbe maison de pierre appartenant à Messire Aubry, prêtre, actuellement Curé de Soulanges, qui est adjacente au Presbytère de Contrecoeur, tous les appartements de la dite maison sont vastes, commodes et magnifiques, tant au milieu qu'en haut. Dans la bas il y a trois caves fort grandes, deux chambres, une cuisine, un four, un puits, &c. &c. &c. Il y a en outre sur son terrain qui est assez spacieux, une remise, une laiterie, une boutique, un hangard, une étable, deux écuries, &c. &c. trois cours et un superbe jardin avec plantation, bœux, pavillon. Quiconque voudra en faire l'acquisition pourra s'adresser à PIERRE GURROUT, Ecuyer, à St. Denis, sur la Rivière Chamby, au Sieur ANTOINE LANGE, négociant à Montréal, ou au sus-nommé Soulanges.—Montréal, 6e. Septembre, 1809.

AVERTISSEMENT.—Le soussigné ayant été élu Curateur, à la SUCCESSION VACANTE de ROBERT FLETCHER, décédé, prie toutes personnes qui peuvent avoir quelques prétentions sur sa succession, de les lui faire parvenir, dûment attestées afin qu'elles soient réglées; et toutes personnes qui doivent à la dite Succession, sont requises de lui payer immédiatement.
Il prie aussi ceux qui peuvent avoir entre leurs mains quelques effets appartenants à la dite Succession vacante de lui en donner avis, à son Bureau, rue sous le Fort.
Québec, 1er. Nov. 1809. JOHN MUNRO.

A VENDRE par le Soussigné, du Thé Hyson Skin, de l'Indigo, du sucre simple et double raffiné et un assortiment de marchandises sèches convenables pour la saison.
WILLIAM HENDERSON & Co.
Québec, le 28 Nov. 1809.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à toutes les personnes qui se sont endettées envers le Soussigné avant le mois de Juillet 1809, qu'elles sont priées de payer immédiatement leurs comptes à J. Colman et J. Ross, Ecuyers, qui sont par lui pleinement autorisés de donner des quittances, et tous ceux qui ont des prétentions sur le Soussigné sont aussi priés de lui envoyer leurs comptes afin qu'ils soient arrangés.
Québec le 4 Octobre 1809. JAMES MITCHELL.

A VENDRE par le SOUSSIGNÉ à St. Roch, du Savon et de la Chandelle.
THOMAS WEBSTER.
Québec, 23e. Nov. 1809.

CARTES.
A VENDRE A CET OFFICE, deux exemplaires des Quatre parties du Monde, montés sur des rouleaux et élégamment enluminés, savoir:
L'Europe par Enony 12 Mai, 1809
L'Asie Arrowmith 1801
L'Afrique do. 1802
L'Amérique avec toutes les découvertes jusqu'en 1805.
Aussi, des Cartes des Haut et Bas Canada, &c.
Québec, 23 Novembre, 1809.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.—100 quarts de Goudron, 3 grosses ancre, 13 & 16 Quint. 200 grosses de bouchons d'une qualité supérieure, un assortiment de peintures de la meilleure qualité, consistant en Rouge de Venise, brun d'Espagne, beau verd, Jaune et bleu, quelques barils de plomb rouge, mastic en vessie, compoises. Aussi un assortiment général de draps, calemandes, durans, taillanderies.
BENI. TREMAIN.
No. 5 Rue St. Pierre.

NOTICE.—Les Commissaires pour enlever les anciens murs et fortifications de la Ville de Montréal, donnent avis que Mardi le trois du mois d'Avril prochain, ils disposeront par vente publique, conformément à la loi, de treize lots de terrain ou emplacements le long de la petite Rivière derrière la dite Ville, en commençant à la Continuation de la Rue St. Gabriel et en continuant vers le Sud jusqu'à la ligne de la Rue St. Urbain. Chaque lot contiendra soixante pieds de front sur quatre-vingt dix pieds de profondeur. La vente sera faite à la Chambre d'Audience à Montréal et commencera à onze heures du matin.
Les conditions de la vente et pour bâtir sur les dits emplacements, seront communiqués par le Secrétaire des Commissaires et le plan du terrain pourra être vu à l'Office de Mr. Charland Arpentier de la Commission.
Par ordre des Commissaires
Montréal, 25e. Sept. 1809. Ls. CHABAILLEZ Secre.

QUEBEC: Printed and published by J. NAILSON, No. 5, Mountain-Street.—Price 20¢ per ann.
De l'imprimerie de JOHN NAILSON, rue la Montagne, No. 5.
Prix 20 cent Ann.